

# POUR NOUS INSCRIRE DANS L'AVENIR

RAPPORT DU COMITÉ DE LA POLITIQUE  
DE DÉVELOPPEMENT GLOBAL DE LA  
FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES  
HORS QUÉBEC

JUIN 1982

MEMBRES DU COMITÉ:  
LÉO LETOURNEAU (PRÉSIDENT)  
CLINTON ARCHIBALD  
RICHARD CHEVRIER  
DANIELLE JUTEAU-LEE  
J.-YVON THÉRIAULT  
JEANNINE SÉGUIN (EX OFFICIO)

## AVANT-PROPOS

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des Francophones hors Québec, les 12 et 13 juin 1982, le comité de la politique de développement global a déposé son rapport.

Ce rapport a été bien reçu par les délégués et les résolutions suivantes ont été adoptées par l'assemblée:

- 1) Que l'assemblée générale reçoive ce rapport comme document de réflexion et de consultation.
- 2) Que ce rapport soit diffusé et étudié par les dirigeants des associations-membres et des membres associés de la F.F.H.Q.
- 3) Que les associations-membres et les membres associés, suite à cette consultation, fassent part de leurs commentaires avant le 8 octobre 1982 quant au contenu du document (idées qui sont soumisees, dossiers abordés, éléments de stratégies proposés) et sur les différents aspects qu'ils jugent les plus pertinents à leur réalité.
- 4) Que suite à ce processus de consultation et de discussion, soit adopté, à la prochaine assemblée générale, un document qui reflétera, le plus fidèlement possible, les préoccupations et les aspirations des composantes de la F.F.H.Q. en ce qui touche les éléments d'une politique de développement global.

Afin de faciliter le processus de réflexion et de consultation, nous vous présentons le rapport du comité sous une forme reliée.

Plusieurs idées et suggestions ont déjà été formulées pour améliorer ce document et nous souhaitons que sa diffusion au sein de nos composantes permettra de recueillir plusieurs autres commentaires qui pourront faciliter la rédaction finale d'une politique de développement global pour les communautés francophones hors Québec.

Déjà, nous prévoyons que la version finale pourra être accompagnée d'une présentation pédagogique pour une diffusion, la plus large possible, de cette politique de développement global.

La nécessité d'interlocuteurs valables tant sur les plans politique que bureaucratique, le rôle des media, le rôle de la communauté dans son développement et celui des intervenants gouvernementaux, les loisirs culturels et scientifiques, l'application plus efficace de la Loi sur les langues officielles, voilà quelques pistes supplémentaires de réflexion qui peuvent venir compléter cette ébauche de politique de développement global. Et il y en a sûrement d'autres.

En publiant ce rapport, nous jetons les bases d'une politique de développement global pour nos communautés et avec la collaboration de tous les francophones hors Québec, nous aurons un document majeur d'orientation pour leur développement collectif dès cet automne.

Bonne consultation et bonne réflexion.

La présidente,

*Jeannine Séguin*  
Jeannine Séguin



POUR NOUS INSCRIRE DANS L'AVENIR

Quelques éléments pour une politique de développement global  
des communautés francophones hors Québec

JUIN 1982

Les membres du comité:

Léo LeTourneau (président)  
Clinton Archibald  
Richard Chevrier  
Danielle Juteau-Lee  
J. Yvon Thériault  
Jeannine Séguin (ex officio)

## TABLE DES MATIÈRES

### REMERCIEMENTS

INTRODUCTION .....	p.	1
CHAPITRE I	LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC: ÉLÉMENTS DE DÉFINITION .....	p. 5
1.1	L'identité collective .....	p. 7
1.2	Les communautés dites "ethniques" .....	p. 8
1.3	Majoritaires et minoritaires .....	p. 12
CHAPITRE II	OBJECTIFS GLOBAUX/DIRECTION SOUHAITÉE: POUR INSCRIRE NOS LUTTES DANS L'AVENIR .	p. 21
2.1	La quête de l'égalité .....	p. 23
2.2	La quête de l'identité .....	p. 27
2.3	La quête de l'Avenir .....	p. 30
2.4	Vers une stratégie de développement global .....	p. 35
CHAPITRE III	LES DIFFÉRENTS SECTEURS: QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION .....	p. 43
3.1	Les communications .....	p. 46
3.2	L'économie .....	p. 55
3.3	L'éducation .....	p. 63
3.4	Loisirs et sports .....	p. 84
3.5	Services gouvernementaux, juridiques, sociaux et de santé .....	p. 87

CHAPITRE IV	QUELQUES ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE PRATIQUE	p.	95
4.1	Les aspects locaux	p.	96
4.1.1	La définition de la communauté locale	p.	97
	A) la communauté rurale	p.	97
	B) la définition du quartier	p.	100
4.1.2	Les domaines d'action	p.	102
4.1.3	Les délégations d'autorité	p.	104
4.1.4	Les comités décisionnels	p.	106
4.2	Quelques éléments de stratégie	p.	109
4.2.1	La cohésion du groupe	p.	110
4.2.2	Les pouvoirs locaux	p.	112
4.2.3	L'action provinciale	p.	114
4.2.4	Les programmes nationaux comme point d'appui des communautés	p.	116
CONCLUSION		p.	119

## REMERCIEMENTS

Le rapport que nous soumettons aujourd'hui à l'assemblée générale de la F.F.H.Q. est le fruit d'une réflexion qui a été amorcée l'été dernier. Deux rencontres ont eu lieu en août et en septembre 1981 pour tracer les grandes lignes des éléments constitutifs d'une politique de développement global. Outre des représentants de la F.F.H.Q., les personnes suivantes ont participé à ces premières rencontres: M. Jean A. Laponce, de l'Université de la Colombie-Britannique, M. Jean-Guy Finn, de l'Université de Moncton et MM. Clinton Archibald, Pierre Poirier et Yves Poirier, de l'Université d'Ottawa. Les réflexions de ces deux premières rencontres ont permis la rédaction du document "Eléments fondamentaux d'une politique de développement global des communautés francophones hors Québec" qui a été présenté à l'assemblée générale d'octobre 1981.

En janvier 1982, le comité de la politique de développement global se réunissait officiellement. Ce comité était formé de Mad. Jeannine Séguin, de M. Léo LeTourneau, de Mad. Danielle Juteau-Lee, et de MM. Yvon Thériault, Clinton Archibald et Richard Chevrier. Dans le cadre de ses travaux, le comité a rencontré M. Charles Castonguay, mathématicien et démographe et M. Raymond Breton, sociologue.

A toutes ces personnes qui ont participé de près ou de loin à nos réflexions et à nos discussions, les membres du comité tiennent à les remercier très sincèrement. Bien que ces personnes nous aient fait part de leurs idées, les opinions exprimées dans ce rapport n'engagent que les membres du comité de la politique de développement global.

## INTRODUCTION

Le comité de la politique de développement global soumet aujourd'hui, à l'attention de l'assemblée générale de la F.F.H.Q., son rapport. Le mandat du comité tel que défini par l'assemblée générale d'octobre 1981 était "d'étudier les éléments fondamentaux d'une politique de développement global des communautés francophones hors Québec et de présenter son rapport pour juin 1982."<sup>1</sup> Les membres du comité s'étant réunis pour la première fois à la fin du mois de janvier, sont très satisfaits de pouvoir présenter leur rapport dans le délai, somme toute très bref, qui lui était imparti.

Ce rapport n'a pas la prétention de réinventer la roue ou de définir par le haut et abstraitement les éléments constitutifs de communautés francophones idéales. Bien que ce soit là un lieu commun, il importe de répéter que la diversité des situations dans lesquelles vivent et s'épanouissent les francophones hors Québec suppose une diversité au niveau des modèles de développement, d'intervention politique et d'animation communautaire.

Le projet de politique de développement global que nous tentons de formuler et d'articuler n'est évidemment pas applicable, dans son intégralité, pour toutes les communautés. Toutefois, nous croyons que chacune des composantes de la F.F.H.Q.

---

1 Procès-verbal de l'assemblée générale de la F.F.H.Q. tenue les 31 octobre et 1er novembre 1981, résolution AG-81-R 056.

devrait retrouver des éléments pertinents en terme de possibilités d'intervention politique, des pistes de recherches et d'analyses qui vaudront la peine d'être explorées, des principes généraux auxquels elles pourront souscrire, des paramètres à l'intérieur desquels elles pourront situer leurs actions. En fait, nous avons voulu éviter l'écueil des solutions universelles, des recettes magiques et des modèles infaillibles. Ce que nous proposons, en définitive, est une grille de lecture de façon à nous pré-munir, à comprendre et à mieux définir une stratégie face aux politiques gouvernementales susceptibles d'affecter notre vouloir-vivre et notre développement communautaire (pris dans son sens large).

Le rapport est divisé en quatre chapitres. Le premier chapitre propose un certain nombre d'éléments de définition susceptibles d'éclairer la compréhension de notre réalité collective. Ces éléments de définition sont expliqués dans une perspective dynamique et historique. Le deuxième chapitre présente les objectifs globaux qui devraient guider notre action communautaire et par lesquels devraient s'articuler les solutions possibles à nos problèmes sectoriels. Le troisième chapitre tente d'esquisser quelques éléments importants de notre réalité sectorielle. Ce chapitre, sans proposer de solutions toutes faites, précise certains dossiers sur les-

quels les francophones hors Québec devront se pencher au cours des prochaines années. Les secteurs abordés dans ce chapitre sont au nombre de cinq: communications, économie, éducation, loisirs et sports et services gouvernementaux. Enfin, le quatrième chapitre propose certains éléments de stratégie aux niveaux local, régional, provincial et national.

Ce rapport ne se veut pas une fin en soi, mais s'inscrit dans toute la perspective de l'évaluation des programmes de la Direction des groupes minoritaires de langue officielle et espère compléter les différents résultats qui pourront émaner des études, actuellement en cours, sur les besoins et les aspirations des minorités de langue officielle. Ce rapport se veut en définitive une contribution susceptible d'aider la F.F.H.Q. et ses composantes à tracer les lignes directrices et à préciser les éléments fondamentaux de ce que pourrait être une politique de développement global.

C'est un manifeste que nous vous proposons, un manifeste qui cherche à identifier les principes susceptibles d'informer les décisions à prendre pour l'avenir. Ces principes, c'est à partir de notre réalité historique qu'ils s'élaborent, à partir de notre histoire, de celle que nous avons vécue, mais aussi, mais surtout, de celle que nous voulons vivre. Se réapproprier un espace, renforcer les solidarités concrètes qui existent déjà, créer de nouveaux liens, refuser d'être à la merci d'une logique et d'un pouvoir extérieurs, voilà les principes qui doivent guider notre action collective. Il est temps de projeter notre tradition et nos expériences dans la situation actuelle, de recréer un NOUS à partir d'un vécu ancré dans le temps et dans l'espace.

Mais de quel NOUS s'agit-il? Qui sommes-nous et qui fait partie du NOUS? C'est en répondant d'abord à cette question que nous pourrons ensuite proposer une vision capable de définir, et d'établir, à partir d'un bilan de la situation actuelle, des stratégies à la mesure de chacune des communautés francophones hors Québec.

C'est en nous penchant sur l'identité collective et ses transformations, sur les éléments servant à circonscrire les communautés d'histoire et de culture, sur la nature des rapports entre majoritaires et minoritaires et sur la transformation de ces rapports que nous pourrons établir les bases à partir desquelles peut s'élaborer une vision globale.

### 1.1 L'identité collective

Quand on examine notre évolution historique, l'on s'aperçoit d'abord que l'appellation francophones hors Québec est très récente et qu'elle a succédé à plusieurs autres. Les Français d'Amérique sont devenus des Canadiens (Canayens), ce qu'ont reconnu les conquérants eux-mêmes en 1760. Ce n'est que plus tard, après l'Acte d'Union de 1840, que Louis-Hippolyte Lafontaine invita les Canadiens à partager avec d'autres non seulement leur territoire mais leur nom: le canadianisme tout court était né et ce terme canadien s'appliquait à tous les habitants du Canada. Les Canadiens de 1760 devinrent donc des Canadiens-Français, ils furent définis en fonction de leur différence. De la même façon, c'est dans les rapports à la majorité anglophone des Maritimes, qu'autour de 1880, une nouvelle définition de l'acadianité naîtra. Il est à noter que c'est toujours le groupe dominé qui est différent, le groupe dominant croyant incarner la norme, l'universel.

Avec la Révolution tranquille, les Canadiens-Français du Québec sont devenus des Québécois et, un peu plus tard, l'on commença à parler de Franco-Ontariens, de Franco-Manitobains, de Fransaskois, de Franco-Albertains, de Franco-Colombiens et de Franco-Terre-neuviens. C'est l'ensemble de ces "Franco" ainsi que les Acadiens que l'on désigne maintenant sous le nom de francophones hors Québec. Quand nous nous définissons

par rapport aux Québécois francophones, nous sommes des francophones hors Québec. Quand les francophones de la Colombie-Britannique s'appellent Franco-Colombiens, c'est par rapport aux (Anglo) Colombiens qu'ils le font. Si les Franco-Ontariens et les Franco-Manitobains ont partagé une origine et une culture commune (ce sont des Canadiens-Français), ils constituent des communautés qui diffèrent au niveau du territoire et de l'histoire (par exemple, question scolaire au Manitoba, Règlement 17 en Ontario). Par contre, si les Franco-Ontariens et les (Anglo) Ontariens partagent un même espace géo-politique, ils ne se rattachent pas à la même communauté. On s'aperçoit donc que l'identité collective est contextuelle, qu'elle se modifie sans cesse, que les critères qui définissent le NOUS sont à la fois multiples et changeants.

## 1.2 Les communautés dites "ethniques"

Ces critères d'inclusion et d'exclusion qui se modifient constamment définissent l'appartenance à une communauté tout en en traçant le contour. Mais de quel type de communauté parlons-nous? Certains prétendent qu'il s'agit de communautés culturelles, c'est-à-dire de communautés qui possèdent une culture propre, qui se distinguent des autres en vertu de traits culturels qui leur sont spécifiques. Cette approche

qui met l'accent sur la différence est à la fois rigide et incomplète. En effet, les changements culturels subis par une communauté n'entraînent pas nécessairement sa disparition.

D'autres auteurs, tels Vallée<sup>1</sup>, préfèrent parler de groupes ethniques quand les personnes possédant ou croyant posséder une même ethnicité partagent un sentiment d'appartenance au même groupe et sont ainsi définies par les autres, quand elles entretiennent des interactions significatives au-delà de la famille nucléaire. L'ethnicité renvoie alors à la descendance commune, réelle ou présumée, à des ancêtres partageant une même culture qui s'exprime au niveau du langage et du comportement.

Mais quels éléments faut-il prendre en considération pour en venir à cerner ce qu'on appelle une communauté dite "ethnique"? Le territoire, l'origine commune (ancêtres), la langue, les moeurs, la religion, les lois? Faut-il, oui ou non, tous les inclure? Y en a-t-il qui sont fondamentaux? Une analyse attentive montre qu'aucun de ces éléments n'est essentiel, que leur présence varie d'une situation à l'autre; et dans le

---

1 Frank Vallée, "Multi-Ethnic Societies: The Issue of Identity and Equality" in D. Forcese and S. Richer (éd.), Issues in Canadian Society: An Introduction to Sociology, Scarborough, Prentice-Hall of Canada, Ltd., 1975, pp. 162-202.

temps et dans l'espace. Otto Bauer qui s'est confronté à ce problème au début du siècle, y a apporté une réponse intéressante.<sup>2</sup> Selon cet auteur, il y a communauté quand le lien entre les individus se crée à partir d'une expérience intérieurement vécue en commun par les individus qui la composent. Une communauté d'histoire et de culture, c'est d'abord et avant tout une communauté de destin, une communauté forgée par l'expérience commune d'un même sort, en d'autres mots, par l'histoire. Plutôt que d'énumérer un ensemble de traits, sans trop bien savoir lesquels choisir, ou encore sans trop bien comprendre le pourquoi de notre choix, il est préférable de se pencher sur la cause agissante, sur l'expérience commune d'un même passé historique. Ce sont ces facteurs qui engendrent un système commun de lois, de coutumes, de comportements et de croyances qui caractérisent la communauté d'histoire et de culture. Quant à la communauté d'habitation (le territoire commun), elle constitue un élément qui, sans être essentiel, favorise l'éclosion et la consolidation d'une telle communauté.

Mais ce n'est pas tout. Une compréhension globale de ce phénomène que représente la communauté d'histoire et de culture exige que l'on examine de près la transmission de ce qui

---

2 L'ensemble de l'oeuvre d'Otto Bauer n'étant pas encore traduite en français, il faut se référer à l'ouvrage suivant: G. Haupt, M. Lowy et C. Weill, Les marxistes et la question nationale, 1848-1914, Paris, Maspero, 1974, pp. 233-257.

a été façonnée par l'histoire, de ce qui a été produit par ce passé historique commun. L'ethnicité n'est pas un attribut naturel, une donnée transmise héréditairement; on ne naît pas ethnique, on le devient. En effet, le nouveau-né doit être humanisé, et son humanisation, c'est son "ethnicisation".<sup>3</sup> C'est dans ce sens que nous devenons tous des ethniques, bien que les membres des groupes dominants tendent à l'oublier, croyant incarner l'universel et appelant les autres, des ethniques. L'on a déjà montré<sup>4</sup> que c'est au sein de la famille, plus précisément à l'intérieur d'un rapport concret d'entretien corporel, matériel et affectif que se transmet ce que l'histoire a produit et que se nouent les premières solidarités ethniques. Historiquement, ce fut le lot des femmes que d'accomplir ce travail, car, entendons-nous, il s'agit bien de travail. Sans vouloir reléguer les femmes à tout jamais à cette tâche, il est important de mettre enfin en lumière cette dimension essentielle de leur contribution à la production de la communauté d'histoire et de culture. Il est aussi primordial, nous semble-t-il, que ces communautés qui cherchent à se construire définissent des mécanismes d'ethnicisation qui ne perpétuent pas l'inégalité entre les sexes.

---

3 Danielle Juteau-Lee, "La sociologie des frontières ethniques en devenir" in Danielle Juteau-Lee (éd.), Frontières ethniques en devenir/Emerging Ethnic Boundaries, Ottawa, Les éditions de l'Université d'Ottawa, 1979, pp. 3-20.

4 Pour de plus amples renseignements, voir Danielle Juteau-Lee et Barbara Roberts, "Ethnicity and Femininity: d'après nos expériences", in Etudes ethniques au Canada, vol. XIII,

Il existe, bien sûr, d'autres appareils, l'Eglise ou l'Etat par exemple, qui influent sur ce processus d'ethnisation qui, de son côté, se poursuit au-delà de la famille nucléaire (ex: l'école). Mais les communautés d'histoire et de de culture dominées, faut-il le rappeler, bénéficient rarement d'un vaste réseau institutionnel exprimant et encadrant leur vie collective; la socialisation première et le cadre au sein duquel elle s'insère en sont d'autant plus importants.

Notons, au passage, que les personnes ainsi ethnicisées, ainsi socialisées, peuvent choisir, à l'intérieur de certaines limites de s'identifier à leur première communauté d'histoire et de culture ou de modifier leur identité. Une personne née au Québec et vivant en Ontario peut devenir franco-ontarienne, dans la mesure où son destin est désormais lié à celui de cette communauté, parce qu'elle doit partager, par exemple, la lutte pour les écoles et les conseils scolaires de langue française.

### 1.3 Majoritaires et minoritaires

Un passé historique intérieurement vécu en commun par des individus représente donc le premier élément constitutif de la communauté d'histoire et de culture. Quand cette communauté inter-agit avec d'autres communautés, que ce soit suite à une conquête ou à l'immigration, les traits qui servent à

définir la communauté sont choisis. Si un rapport s'établit entre des anglophones catholiques et des anglophones protestants, c'est la religion qui servira de marque visant à établir les frontières entre les communautés; si des catholiques francophones et des catholiques anglophones partagent le même espace géo-politique, c'est la langue qui devient le fondement des enjeux politiques, et ainsi de suite. Il est à noter que le groupe minoritaire, c'est-à-dire le groupe de moindre pouvoir, est défini et vient à se définir par sa différence. Le rapport social qui engendre les statuts de majoritaires et de minoritaires entraîne donc la domination économique, politique et culturelle d'une communauté par l'autre. La communauté dominée perd, à des degrés variables, le contrôle, la gestion de ses structures économiques, politiques et culturelles. Ce que le passé historique avait produit (les coutumes, la langue, la religion, etc.) est menacé.

Quand la communauté dominée réagit, lutte, elle semble mettre d'abord l'accent sur le culturel, puis sur le politique et enfin sur l'économie. Le droit à la différence, le maintien des traditions héritées du passé, doit laisser place, tôt ou tard, à des revendications permettant à la communauté de contrôler son avenir, de définir les paramètres de son évolution future. Car, il n'y a que les communautés dominées qui

connaissent des problèmes d'identité culturelle, qui se cramponnent au passé, qui refusent de changer. Le rejet de l'assimilation, du contrôle externe doit plutôt déboucher sur une volonté d'autogérer son propre développement, un développement qui soit conforme à son passé ou à l'idée que l'on veut bien s'en faire.

Les communautés d'histoire et de culture se forgent donc à partir d'expériences historiques communes, elles sont définies au sein du rapport à l'autre, et c'est au dominant que revient le privilège de définir les autres... jusqu'à ce que la communauté dominée cherche à modifier, à transformer, à abolir ce rapport. Elle se nomme; il lui faut alors élaborer un projet collectif, un projet qui sera nécessairement à la mesure de ses ressources et de sa capacité de les mobiliser, c'est-à-dire à la mesure de sa capacité organisationnelle.

Breton<sup>5</sup> montre que cette dernière varie en fonction du degré (est-elle faible ou forte), de l'étendue (est-elle limitée à un secteur institutionnel - l'éducation, ou la retrouvons-on au sein de plusieurs secteurs?), du niveau (existe-t-elle au niveau du voisinage, de la municipalité, de la région, de

---

5 Raymond Breton, "Types of Ethnic Diversity in Canadian Society", communication présentée au VIIIe congrès mondial de sociologie, 1974.

la province?), et de l'orientation (est-elle interne - l'autarcie, le repliement sur soi - ou, externe?). Cette capacité organisationnelle influe donc sur l'orientation des communautés d'histoire et de culture, ainsi que sur le type d'actions et de stratégies choisies.

#### 1.4 Nouveaux rapports, nouvelles visions, nouvelles stratégies

Les communautés d'histoire et de culture ne sont pas statiques; les critères qui en tracent le contour sont variables et contextuels; les projets choisis, les stratégies utilisées sont constamment redéfinis; ces changements renvoient à leur tour à la transformation des rapports entre la communauté dominante et les communautés dominées. En ce qui nous concerne, les processus sociaux globaux qui ont transformé les rapports entre les Canadiens-Français et les Canadiens-Anglais (l'expansion du capitalisme anglo-américain, l'industrialisation, l'immigration, l'urbanisation et la modernisation) ont entraîné le besoin de définir de nouvelles visions, de nouveaux projets, de nouvelles stratégies. Si la vision se doit d'être globale, les projets seront à la mesure de chaque communauté provinciale et les stratégies, ponctuelles. Car l'histoire montre bien que les différences entre les francophones de chacune des provinces s'accroissent.

Avant l'expansion du capitalisme anglo-américain, il existait, de fait, une certaine unité au sein de ce qu'on appelait les nations canadienne-française et acadienne et cela, indépendamment de la province de résidence. La communauté parlait dans l'Eglise, c'est à l'intérieur de cette dernière que s'organisait la centralisation de la régulation et du contrôle, "appartiennent à la nation les fidèles, les sujets de l'Eglise". Partout au Canada français, le clergé contrôlait la vie communautaire qui s'organisait autour de la paroisse. Partout au Canada, donc, c'est l'Eglise et la famille qui assuraient la reproduction de la nation canadienne-française. Quand une communauté contrôle peu d'appareils (écoles, camps, garderies, media) qui assurent sa reproduction, la contribution de la famille (et plus précisément de la femme) au maintien de la communauté et de l'identité ethnique est encore plus fondamentale. C'est peut-être pour cette raison d'ailleurs que les hommes des communautés dominées ont historiquement manifesté souvent un profond traditionalisme quant au rôle des femmes, conservatisme qui cherche à se cacher derrière une survalorisation de la mère, reine d'un foyer qu'elle n'aurait pas intérêt à quitter, sauf pour faire les courses et aller prier. Doublement minorisées et infériorisées, c'est une lutte ardue que celle des femmes appartenant aux communautés dominées.

En effet, notre société n'est pas unidimensionnelle, elle est le lieu d'affrontements entre les classes sociales, les sexes et les communautés d'histoire et de culture. L'articulation entre ces composantes est fort complexe. Les solidarités entre les personnes sont susceptibles de transcender l'appartenance à une communauté d'histoire et de culture. Les luttes pour abolir les formes de domination peuvent impliquer l'établissement de solidarités concrètes entre les travailleurs et les travailleuses francophones et anglophones. Les femmes, par exemple, peuvent lutter contre leur oppression spécifique en tant que femmes; ou elles peuvent lutter, de concert avec d'autres travailleurs(euses), contre leur exploitation économique. Ou encore les femmes et les hommes peuvent chercher à abolir les injustices qu'ils subissent en tant que francophones.

Ce sont, en définitive, des choix politiques, toujours difficiles à poser, puisque l'abolition d'une forme de domination n'entraîne pas automatiquement celle des autres. Bien que nous nous adressions, dans ce manifeste, aux rapports entre les communautés d'histoire et de culture, nous reconnaissons la diversité de ces dernières ainsi que le caractère spécifique de chacun des groupes qui les composent. Malgré d'évidents et inévitables conflits d'intérêts, ces groupes peuvent néanmoins forger des alliances et articuler des stratégies communes quand il s'agit de défendre les communautés d'histoire et de culture.

Les Canadiens-Français qui immigraient vers l'Ouest cherchaient à reproduire, dans la mesure du possible, les modèles d'organisation sociale qui semblaient avoir fait leurs preuves au Québec. Parce qu'ils vivaient souvent en marge des réseaux capitalistes d'échanges, parce qu'ils remplissaient certaines niches occupationnelles, les stratégies de l'élite cléricale connurent un certain succès. Malgré certaines ressemblances, on ne peut néanmoins pas affirmer que ces communautés partagèrent un même sort. D'une part, le clergé francophone hors Québec rencontrait souvent une hostilité farouche de la part du clergé catholique anglophone et n'exerçait ni pouvoir, ni influence sur les représentants de l'Etat provincial. Faut-il rappeler que le droit à l'éducation en langue française ne possédait aucun statut officiel puisque la Constitution de 1867 ne garantissait que le respect des droits religieux. D'autre part, ils ne contrôlaient pas l'autre appareil qui assure la reproduction d'une société, en l'occurrence l'école. Les célèbres luttes scolaires vécues par les Canadiens-Français du Manitoba et de l'Ontario en furent les conséquences les plus évidentes.

Mais les différences se sont accentuées depuis que l'expansion du capitalisme anglo-américain a provoqué l'industrialisation et l'urbanisation des communautés canadiennes-françaises, d'une part, et a accru le rôle de l'Etat au niveau de

la gestion et de la régulation des communautés vivant sur son territoire, d'autre part. Contrairement à ceux du Québec, les gestionnaires des autres Etats provinciaux n'appartenaient pas à la communauté canadienne-française et ne cherchaient pas à en défendre les intérêts. Nous savons qu'au Québec, l'Etat devint un outil de transformations sociales visant à renforcer le contrôle exercé par la communauté canadienne-française sur ses institutions et sur son devenir.

L'Etat du Québec prenait en main le sort et le destin des Canadiens-Français vivant au Québec, et c'est peut-être dans ce sens qu'il a donné naissance à la nation québécoise. Bien qu'inter-dépendant, le destin des Québécois, des Acadiens et des Canadiens-Français ne se recoupait plus. Les Canadiens-Français, de l'Ontario à la Colombie-Britannique, ainsi que les Acadiens échappaient progressivement au contrôle de l'Eglise, mais pour se retrouver sous la dépendance d'Etats provinciaux souvent hostiles à leurs revendications et même à leur existence. Il ne faut pas, néanmoins, oublier l'existence d'un continuum, d'un niveau différentiel de capacité organisationnelle et de ressources. Il n'est pas surprenant, dans ce contexte, qu'une Fédération des francophones hors Québec ait été mise sur pied afin de créer, entre autres, une force de frappe efficace au sein de l'arène politique.

Une communauté d'histoire et de culture, c'est donc une communauté qui se constitue à partir de son passé historique et du sens qu'elle y attache. C'est toujours une communauté en perpétuel devenir, qui connaît des changements au niveau de sa structure, de sa culture, de son identité, de sa vision. Plutôt que de se cramponner à son passé, une communauté d'histoire et de culture dominée doit chercher à abolir la domination qu'elle subit de manière à contrôler son histoire et le sens qu'elle veut y donner. Si des francophones hors Québec, des Acadiens, des Franco-Ontariens, des Franco-Manitobains, des Fransaskois, des Franco-Albertains, des Franco-Colombiens et des Franco-Terre-neuviens ont intérêt à chercher l'appui de l'Etat du Québec, ils doivent néanmoins imaginer des possibles à eux, élaborer des projets liés à leur capacité organisationnelle, inventer des stratégies diversifiées, ainsi que de nouveaux lieux de pouvoir, et tout cela à la lumière d'une vision globale.

## CHAPITRE II

### OBJECTIFS GLOBAUX/DIRECTION SOUHAITÉE POUR INSCRIRE NOS LUTTES DANS L'AVENIR

"Ces luttes portaient une utopie qui s'élevait contre les tendances et l'idéologie du capitalisme d'Etat (ou techno-bureaucratique). L'utopie de la communauté auto-déterminée ne s'énonçait pas clairement, sous la forme de propositions formelles susceptibles de s'institutionnaliser. Elle ne fournissait pas un "modèle" de société globale, un "projet de société" bien articulé, mais plutôt un ensemble de valeurs générales, une série de principes capables d'inspirer l'action, la critique, la recherche d'une autre manière de vivre ensemble. Une phrase pouvait résumer ses trois dimensions principales: accrochée à sa terre, la nouvelle communauté sera le lieu de l'auto-détermination quotidienne."\*

---

\* J.J. Simard: "Les Opérations Dignité: luttes d'espace et nostalgies", dans A.G. Gagnon, éd., Les Opérations Dignité: naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec, Université Carleton, 1981, p. 140. Les soulignés sont de nous.

Quels sont les motifs qui guident nos revendications en tant que collectivité? Nous ne voulons pas ici traiter empiriquement des luttes que nous avons menées et de celles que nous menons présentement. Nous cherchons plutôt à dégager le fil conducteur inséré dans la défense ce de que nous appelons nos droits pour être en mesure de dresser le périmètre d'une politique globale. Une fine connaissance de notre réalité passée et présente n'est pas suffisante pour dégager un projet politique. Notre histoire est celle d'une course à obstacles. En faire la narration nous dévoile les obstacles mais ne nous dit rien sur ce qui nous fait courir et vers quels objectifs nous courons. De façon plus savante, nous voulons extirper de notre réalité et de nos luttes les principes de base qui doivent guider les décisions que nous prendrons pour l'avenir.

Nous avons insisté jusqu'ici, dans ce document et dans notre histoire, sur le caractère spécifique de nos communautés et sur les formes prises par les mouvements de résistance à l'assimilation. Deux grands principes ressortent de cette lecture: nos luttes s'inscrivent dans une quête d'égalité, dans une quête d'identité. Ce sont deux grandes balises qui ont et qui doivent guider nos revendications mais auxquelles il nous faut de toute urgence en greffer une troisième: la quête de l'avenir.

## 2.1 La quête de l'égalité

Lorsque nous rappelons l'ébranlement du lien communautaire opéré par le développement technico/industriel des quarante dernières années; lorsque nous rappelons la faiblesse des appareils et des institutions mis à notre disposition; lorsque nous rappelons le bilan macabre rédigé sur nous par les démographes; lorsque nous rappelons nos faibles revenus et l'inexistence d'une direction sur la dimension économique de notre réalité; enfin, lorsque nous rappelons notre continue recherche d'une forme de pouvoir politique, nous inscrivons nos luttes dans une longue tradition qui conteste l'injustice, la discrimination et l'oppression qu'en tant que collectivité nous avons subies et que nous subissons.

Les grands moments que nous aimons rappeler dans l'histoire de nos communautés sont généralement des moments où l'on a cru que des décisions arbitraires remettaient en question la survie même de nos collectivités. Il suffit de rappeler la longue lutte des Acadiens au début du 18e siècle pour refuser le "serment d'allégeance" à la Couronne britannique; que l'on pense aux batailles à la fin du 19e siècle, début du 20e siècle, pour s'assurer un clergé et une direction cléricale francophones; que ce soit la résistance de la nation métisse et des Franco-Manitobains autour de 1875 contre le

type de pays qu'on voulait leur imposer, ou encore, plus récemment, les revendications pour un enseignement, des écoles et des directions scolaires francophones. A chaque fois, ces grands moments de mobilisation réagissaient à des situations jugées injustes et discriminatoires.

Les héritiers de Lord Durham soulignaient que, tant au niveau du revenu, de la scolarisation, de l'accès aux communications modernes, etc., cette situation d'injustice persistait. Deux poids, deux mesures, avec plus de force, rappelait brutalement comment ces injustices étaient liées à une discrimination spécifique à l'égard de notre minorité.

Aujourd'hui, lorsque nous demandons des protections linguistiques, des écoles françaises, des services publics francophones, une répartition plus équitable des postes directionnels au sein des appareils gouvernementaux, des politiques de développement économique pour nos communautés, des services de radio-télévision, etc., nous revendiquons pour nous ce que l'autre groupe possède déjà. Nous continuons à revendiquer l'égalité.

Cette égalité, comme le document Pour ne plus être... sans pays le soulignait, ne peut passer uniquement par des législations et des droits mettant fin aux discriminations ethniques et linguistiques. Le comité politique de la F.F.H.Q. refusait le débat opposant droit individuel et droit collectif.

"Le droit collectif n'est pas, précisait-il, la négation du droit individuel; il survient pour rendre efficace le minimum prévu au chapitre des droits individuels, pour donner à ceux-ci une plus grande réalité." 1

Si les droits individuels veulent permettre à chaque individu de pouvoir réaliser pleinement sa personnalité sans entraves et sans discriminations, ils doivent (les droits) se réaliser dans un contexte collectif qui assure à chaque individu la possibilité de les utiliser. La Ligue des droits et libertés de la personne du Québec abondait dans le même sens lorsqu'elle soulignait:

"C'est une illusion dans tous les domaines de la vie en société de parler de droits individuels si les conditions sociales faites aux individus ne leur permettent pas de développer leurs ressources personnelles comme il convient, ni d'avoir accès à un patrimoine collectif qui les aide à conquérir dans les faits leur identité et leur égalité de droits." 2

Sans égalité entre les différents patrimoines collectifs, il ne peut y avoir d'égalité, entre les individus, que formelle. Les membres des groupes minoritaires doivent alors refouler leur identité pour aspirer aux mêmes droits. "Ce

---

1 Comité politique de la F.F.H.Q.: Pour ne plus être... sans pays, p. 20.

2 La ligue des droits du Québec cité par Sheila McLeod-Arnopoulos et Dominique Clift, Le fait anglais au Québec, Montréal, Editions Libre expression, 1979, p. 53.

sont toujours, souligne Lise Noël, les collectivités qui ont le pouvoir qui, dans nos sociétés, privilégient les droits individuels sur les droits collectifs."<sup>3</sup> Pour ne prendre qu'un exemple, au niveau économique, cela veut dire qu'un francophone ne peut s'attendre qu'à être traité comme les autres, dans ce système, pourvu qu'il soit prêt à renoncer à l'usage de sa propre langue.<sup>4</sup>

Notre quête d'égalité s'est toujours, avec raison, articulée à une volonté de doter notre collectivité des mêmes droits, des mêmes outils, bref, de la même utilité qu'a la collectivité majoritaire pour les individus y faisant partie. En fait, les femmes et les hommes francophones auront les mêmes droits que les femmes et les hommes anglophones lorsque leur vision du monde se concrétisera dans des institutions qui auront le même degré d'autonomie, la même utilité que celles liées à la culture et à la langue anglaise dans ce pays. Les droits collectifs approfondissent les droits individuels et ne les annulent pas.

---

3 Lise Noël, "La relativité des droits individuels et collectifs", Le Devoir, 8 septembre 1980.

4 Sheila McLeod-Arnopoulos et Dominique Clift, op. cit., p. 63.

## 2.2 La quête de l'identité

Nous avons toujours compris que la quête de l'égalité n'était pas la recherche d'une uniformisation des individus. Nous défendions alors, et nous défendons toujours, cette communauté d'histoire que nous étions devenus. Pour le faire, nous avons valorisé notre spécificité en terre d'Amérique, nous avons voulu démontrer les formes originales de notre identité. Mouvements patriotiques, emblèmes nationaux, production d'un discours incantatoire sur nous-mêmes, recherches excessives d'un passé glorieux furent des formes par lesquelles on exprime cette quête d'identité. Nous nous sommes, à des moments, tellement trouvés bons qu'on oublia que notre réalité était aussi celle de la soumission, que nos communautés étaient aussi chargées d'obscurantisme, de lourdeur, de refus de l'histoire.

Notre lutte pour l'égalité prenait une forme défensive. Nos revendications et nos actions se chargeaient de nostalgies dangereuses. Nostalgie d'un passé que nous idéalisions; nostalgie d'une communauté qui aurait été, jadis, homogène; nostalgie d'une sociabilité qui nous échapperait dorénavant. Ces nostalgies sont dangereuses parce qu'elles ont conduit et peuvent conduire à percevoir nos luttes défensives à l'intérieur d'une vision essentiellement passéiste, régressive.

Nous verrons, dans la section suivante, comment nous devons apprendre à apprivoiser des outils et des technologies nouvelles pour faire passer nos luttes défensives dans le camp offensif (cf. par exemple, Les communications, chapitre III).

La question n'est pas d'abandonner nos luttes contre les forces qui continuellement nient notre droit à l'existence; ni d'abandonner notre quête incessante d'identité. Les luttes que nous menons, pour que les individus qui forment nos communautés puissent jouir des mêmes services et des mêmes possibilités que ceux du groupe majoritaire, doivent toujours s'inscrire dans une revendication qui insiste sur l'originalité de nos collectivités et le droit à des institutions autonomes. Sans droit et institution collective pour nos communautés, les droits individuels seront toujours discriminatoires pour les individus appartenant à un groupe minoritaire. La spécificité de nos luttes dépendra toujours du caractère particulier de notre histoire et d'une certaine sociabilité qui en a résulté.

Concrètement, cela veut dire: que la recherche d'une plus grande égalité économique doit passer par un plus grand contrôle communautaire sur les appareils économiques (Un espace économique à inventer); que la recherche d'un pouvoir politique ne peut se limiter à la participation d'individus franco-

phones au sommet de l'appareil gouvernemental et doit aussi correspondre à une forme politique qui recoupe notre réalité et qui soit enchâssée dans les législations qui nous gouvernent (pouvoir d'initiative communautaire: Pour ne plus être... sans pays); que la recherche d'une sécurité linguistique ne peut se limiter à l'obtention des institutions publiques et privées, de services en langue française et doit aussi correspondre à la création d'institutions qui linguistiquement et culturellement soient nôtres de la conception à l'exécution.

De la même façon, notre quête d'identité doit continuer à viser: d'abord, la création chez nous d'instruments culturels nous permettant d'exprimer et de crier notre façon d'être; ensuite, la création de compétences individuelles, de laboratoires d'études, de centres de recherche poursuivant l'indispensable étude de notre réalité socio-historique; enfin, la création d'associations francophones défendant les dossiers qui nous préoccupent et qui soient libres face aux différents pouvoirs de l'Etat qui, de multiples façons, tente de les contrôler. Nous devons, certes, continuer à produire sur nous un discours et des pratiques signifiant notre identité et notre spécificité.

Mais revenons à nos nostalgies dangereuses. Il ne faudrait pas, en effet, que cette nécessité de valoriser notre différence périclité dans un refus de l'histoire. Autrement

dit, parce que nous contestons la place qu'on nous a laissée dans l'histoire, nous ne devons pas, en retour, proposer qu'on sorte de l'histoire, qu'on se marginalise par la production et la reproduction d'une société en vase clos. Nous ne devons pas limiter les perceptions de nos luttes à la reconstruction d'une sociabilité brisée par l'inégalité que nous fait subir l'organisation sociale actuelle. Nous devons aussi revendiquer le droit à l'histoire; c'est-à-dire la possibilité d'être les artisans de la modernité future.

### 2.3 La quête de l'Avenir

Les deux principes sur lesquels nous venons d'insister nous disent contre quoi et au nom de quoi nous revendiquons: ils nous disent très peu sur ce que nous voulons. Vouloir des écoles, des services, des communications, des institutions francophones n'est pas un projet politique global. Revendiquer des interventions pour qu'on mette fin à l'assimilation ne l'est pas non plus. Ces éléments sont, rappelons-le, les objectifs défensifs de nos revendications. Il faut plutôt penser nos revendications comme projet d'Avenir, faire en sorte que la défense de nos droits et la quête de notre identité deviennent des moyens d'agir sur notre histoire.

Il faut donc insérer nos luttes dans la conjoncture contemporaine, entrevoir celles-ci comme un mouvement historique et non uniquement comme la forme défensive d'une existence en voie d'extinction. Nous appelons mouvement historique un mouvement qui n'est pas lié à des valeurs attachées au socle du passé, mais résolument tournées vers la construction de la société de demain. Nos luttes doivent pouvoir se lire comme des luttes enfantant une société qui nous soit sympathique. Nous devons mobiliser ce qui nous reste de solidarités concrètes pour devenir les artisans de notre histoire.

Cette quête d'Avenir nous n'avons pas à l'inventer: elle est déjà contenue dans les raisons qui motivent aujourd'hui les femmes et les hommes de nos collectivités à lutter pour l'épanouissement de leur personnalité culturelle. Le rapport économique de la F.F.H.Q., Un espace économique à inventer, a déjà présenté quelques jalons permettant de saisir comment notre dilemme se situe à l'intérieur des grands bouleversements et tendances des sociétés modernes. En s'opposant à notre long essoufflement culturel, disait-on alors, à la désociabilité provoquée par la structure économique dominante, on s'oppose à une tendance extrêmement puissante de notre modernité: le gigantisme et le centralisme. Nous sommes condamnés à inventer: notre refus de disparaître s'arc-boute à la recherche d'une société autre.

Parce que la société moderne est fondée sur le centralisme des grands appareils politiques et économiques; parce qu'elle détruit les solidarités ethniques, culturelles ou autres; parce qu'elle uniformise tout sur son passage; parce qu'elle réduit l'humain à n'être qu'une pièce dans un vaste système où l'ensemble lui échappe; il n'y a pas d'avenir prévisible pour une collectivité comme la nôtre. Les angoissantes données sur l'anglicisation de nos communautés indiquent plus qu'un transfert culturel; c'est le signe évident d'une société qui n'a plus besoin pour fonctionner des multiples richesses que procurent à l'histoire les différentes façons de penser, de parler, de travailler. L'effritement de nos solidarités n'est pas le résultat d'une stratégie machiavélique de la part d'une majorité ayant juré notre perte: il est au fondement même du système dans lequel nous vivons.

S'entêter à vouloir que sa culture soit efficace (c'est-à-dire, soit utile aux multiples activités qui meublent l'existence), c'est s'inscrire en dissidence face à la logique dominante dans laquelle nous vivons. Nos situations demandent des transformations profondes et nous ne pourrons les effectuer sans un grand dérangement. Par contre, nous n'avons pas continuellement à présenter nos revendications comme dissidence: à chaque fois que l'un des nôtres affirme son droit de vivre pleinement en français, ipso facto, il dérange l'ordre qu'on

veut établir. Nous avons toutefois la possibilité de faire en sorte que cette dissidence concrète ne soit pas nostalgique mais porteuse d'Avenir. Les associations francophones ont beaucoup à faire dans cette direction: elle pourraient être les véhicules privilégiés permettant de faire connaître des alternatives à travers lesquelles les militants, les communautés locales, etc., inscriront leur action et orienteront leurs décisions (voir chapitre IV, section 2.4).

Cesser de percevoir la réalité des francophones hors Québec comme celle d'un groupe ethnique à sauver et chercher à l'entrevoir de plus en plus comme un mouvement social porteur d'historicité est déjà tout un programme. Au départ, cette vision se définit plus facilement par la négativité. Nous connaissons le type de société et de structure qui empêche la prise en charge des collectivités par elles-mêmes; nous n'avons pas, pour s'y substituer, un modèle de société tout prêt. Seulement, à ce moment, des directions nous sont-elles perceptibles. Elles peuvent servir de canevas à une politique globale.

Pour assurer notre existence, l'Avenir devra être pluriel.

Nous devons penser nos actions en fonction de la création d'une société où la différence ne sera plus exploitation, mais richesse des façons d'être; où les différentes cultures ne seront plus obstacles à la productivité, mais manières conviviales de produire son existence.

Les stratégies pan-nationales de développement économique ou de développement culturel, les campagnes multi-nationales de marketing, la mobilité trans-nationale des cadres d'entreprises n'ont que faire des petites cultures comme la nôtre. La société qui assurera notre existence sera une société décentralisée où les grandes décisions se prendront au ras de sol. Seulement, à ce niveau, les appareils peuvent-ils être assez flexibles pour se plier aux susceptibilités des groupes comme le nôtre.

Pour assurer notre existence, l'Avenir devra permettre l'auto-détermination des communautés, des groupes, etc.

Nous ne serons jamais majoritaires dans la structure de ce pays, nous n'aurons jamais d'Etat pleinement à nous, nous ne pourrons totalement contrôler les grands appareils économiques. La société qui assurera notre existence sera une société qui permettra à des communautés de voisinage, de village, de région, à des communautés ethniques, à des regroupements fondés sur le sexe, sur l'âge, etc., de se substituer à l'Etat et aux grands appareils économiques dans la gestion de leur affaire.

Pour assurer notre existence, l'Avenir devra renouer avec des solidarités concrètes.

La société technico-industrielle bureaucratise les moindres recoins de la vie sociale, elle brise le lien social, détruit toute sociabilité. La société qui assurera notre existence sera une société où les rapports conviviaux seront assez forts pour se doter d'instruments capables de contrebalancer les tendances à la désociabilité inhérente à la société actuelle. Elle sera une société où la logique marchande ne déterminera pas l'ensemble de la vie, mais où la façon de jouer, de rire, de fêter, de penser, de parler déterminera aussi la façon de produire et de consommer.

Vision utopique que nous ne présentons pas comme projet politique auquel il faudrait soumettre chacune de nos actions et revendications. Vision d'un avenir plutôt qu'il s'agit d'avoir en tête pour orienter nos luttes.

Inscrire nos luttes dans l'Avenir, ce n'est pas tamiser notre réalité en fonction d'un projet social global. Inscrire nos luttes dans l'Avenir, c'est savoir qu'en organisant des loisirs, des groupes de voisinages, qu'en revendiquant la gestion de ses propres affaires, nous sommes en train de bâtir une société différente.

#### 2.4 Vers une stratégie de développement global

Au cours de nos discussions, nous nous sommes arrêtés, à maintes reprises, sur la question de stratégie, car il nous

semblait que nous devions présenter une dimension pratique, voire pragmatique à un document qui, jusqu'ici, effleurait l'historique et le philosophique. Le consensus y est demeuré: compte tenu de la grande diversité qui caractérise nos situations; compte tenu des particularismes communautaires, régionaux et provinciaux; compte tenu du caractère diffus (pour certains groupes) ou concentré (pour d'autres); compte tenu de leur diversité interne qui repose sur l'existence de rapports sociaux multiples entre les sexes, les classes sociales, les groupes d'âges, ayant chacun leurs intérêts; il est devenu évident que nos stratégies ne pouvaient être que des suggestions et des tentatives parfois générales, parfois boiteuses, parfois précises, enfin, toujours spéculatives. Ce que l'on doit à tout prix éviter c'est l'imposition de démarches incompatibles aux multiples situations particulières. Il demeure néanmoins qu'un cadre est nécessaire permettant l'élaboration de stratégies et respecterait les différences particulières des milieux.

Si l'histoire nous démontre une chose, c'est bien que l'attention unilatérale portée à certains secteurs nous mène à un cul-de-sac. L'éducation comme sous-système d'orientation d'une société est importante, mais, par elle-même, elle devient impuissante à assurer notre avenir. Ainsi en est-il pour l'économie, la politique, la culture et le reste. L'échec de ces perspectives fragmentaires confirme le bien fondé d'une poli-

tique globale - d'un projet de développement intégral de nos communautés. C'est, par ailleurs, à quoi se réfère nombre de théoriciens sociaux. Se défaire de ces attitudes fragmentaires, décontextualisées de l'ensemble social, est un défi de très grande envergure. Comme projet, il doit devenir prioritaire. Conçu à partir de nos histoires respectives, il doit s'imbriquer dans une conscience collective et faire l'objet d'un "gemeinschaft" moderne, d'un projet de communauté résolument tourné vers l'Avenir.

Comme on a pu le constater, le discours présenté ci-haut met l'accent sur l'autodétermination, l'initiative locale, la création de son histoire, en somme, l'autogestion de son avenir. Autant de concepts qui situent le pouvoir au sein même de notre projet global, un pouvoir cependant que l'on doit s'appropriier nous-mêmes, par ce profond désir, de vivre comme francophone. S'inscrire dans l'avenir n'est pas un projet individuel, c'est un projet collectif auquel souscrivent les membres d'un groupe. Nos revendications n'ont un sens que lorsqu'elles émanent de la collectivité; l'individu trouve sa raison d'être à partir d'un contexte socio-ethnique où il peut valoriser sa langue et sa culture.

Pour certains, ce contexte est à créer et à construire;  
pour d'autres, il est à élargir, à s'approprier.

La politique globale n'est pas un plan: elle est une direction souhaitée qui nous permettra, en cours de route, de mieux évaluer les stratégies que nous développerons. Par exemple, il faut reconnaître que l'Etat s'est approprié la presque totalité du pouvoir décisionnel sur les plus infimes dimensions que la vie quotidienne. Cette appropriation est conséquence de forces puissantes qui ont provoqué l'écroulement d'une vie communautaire vigoureuse et l'altération d'une conscience collective. Ces forces, le produit de la société techno-bureaucratique, ont créé un Etat de dépendance à tel point que le vécu humain est évacué de toute participation active des citoyens. L'individu seul doit s'imaginer et croire que l'Etat peut tout accomplir. Séduit par cet imaginaire, il remet aux agences extérieures le soin de résoudre ses problèmes. Le technocrate devient, par contumace, la courroie de transmission de solutions peu efficaces à des problèmes mal compris. Face à cette conjoncture l'individu n'est plus en mesure de se fier au collectif. Il est bloqué par son individualisme et demeure impuissant.

Ce constat ne nous donne pas de recettes. Il précise néanmoins une orientation à nos stratégies. Une politique globale pour les francophones hors Québec ce n'est pas une quête de planification étatique qui enserre, surveille, réglemente nos communautés. Au contraire, une politique globale

doit viser à transférer le plus possible de pouvoir aux communautés. Il nous faudra apprendre à assumer ce pouvoir, ce que l'histoire nous a peu enseigné.

Une telle perspective appelle autant un leadership politique vigoureux qu'une démocratisation à la base. Le leadership politique vigoureux, nous le possédons. Une démocratisation à la base, c'est vraiment moins évident. Pourtant, c'est à ce niveau que la revitalisation doit se produire: car, le besoin de créer et recréer des liens communautaires, le besoin d'établir des zones de pouvoirs et d'initiative implique nécessairement une participation importante de nos membres. Sans celle-ci, toute politique globale sera vouée à l'échec. Cette participation doit devenir la base même de toute stratégie.

L'importance de cette politique de démocratie n'est plus à démontrer: elle est essentielle à nos intérêts et à nos aspirations pour assurer l'avenir de notre langue, de notre culture, de nos communautés. Son importance donne la raison d'être à nos intérêts collectifs. Une communauté pré-suppose des activités humaines dans des contextes précis. Une communauté se constitue de membres avec des intérêts divers, des aspirations, des conflits, des forces, des pressions internes, des groupes, enfin tout ce qui contribue à son caractère particulier. Ces éléments divers influent sur la direction de

la communauté, touchent profondément à sa capacité organisationnelle et déterminent l'essence de sa vie collective. La participation est donc l'élément de premier ordre pour assurer que tous les attributs sociaux sont tissés dans une mosaïque de rapports humains qui débouchent sur des solidarités concrètes.

Tout projet ne peut devenir en lui-même une fin, mais fait partie de nombre d'activités accomplies par le biais d'une participation populaire, d'un dialogue public informé et d'un processus décisionnel collectif qui vise le développement global de la communauté. Ce développement est à la fois un exercice d'organisation et d'actions menées par les membres afin de rendre possible un sens profond de communauté. Ce qui importe, c'est d'accroître le degré de cohésion et de solidarité sociale et d'accroître en plus les compétences techniques pour l'action collective. Comme nous le souligne Grand'Maison:

"Les projets doivent s'enraciner à la fois dans une connaissance profonde de la société existante, dans les mouvements historiques dont on prend le relais, dans une politique prospective de développement."

Il ajoute que nous devons "chercher des points névralgiques et surtout des centres de mobilisation communautaire".<sup>5</sup>

---

5 Jacques Grand'Maison: Vers un nouveau pouvoir, Editions Hurtubise HMH, Montréal, 1969, p. 15.

Par ces efforts délibérés, exercés par nos membres, nous pourrions renforcer l'autodétermination de la communauté. Cela veut dire: une capacité organisationnelle qui grandit; une participation qui rend possible aux membres de se façonner une communauté. En somme, c'est pratiquer la démocratie plutôt que d'en parler.

La participation active et démocratique de nos populations est la stratégie de fond, de premier ordre, autrement, nous passons au-dessus de la tête des gens. Car, en dernière analyse, c'est la créativité, la vitalité, la richesse des pratiques que nous faisons naître, plus que les législations qu'elles nous soient favorables ou défavorables, qui fait notre force. Il nous faut maintenant voir comment tout ceci peut se concrétiser, autant dans des stratégies touchant la vie quotidienne qu'au niveau des grands projets collectifs.

### CHAPITRE III

#### LES DIFFÉRENTS SECTEURS: QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

\*Communauté. Contre l'Etat centralisateur, et contre une économie marchande qui, réduisant les hommes à leur valeur d'échange, les repousse au privé, les sépare et les rend dépendants des volontés des compagnies ou des faveurs gouvernementales, il faut associer plusieurs villages, former des comités, et, autour de valeurs partagées, fonder de nouvelles communautés politiques. Il faut créer des ensembles assez grands pour satisfaire aux besoins contemporains et permettre le développement intégré de plusieurs ressources; mais assez petits pour que les membres aient personnellement accès aux mécanismes politiques. Il faut une place publique de première instance où débattre des fins collectives, rebâtir les solidarités et se mêler de ses propres affaires. Ensuite, on élargira le cercle aux zones, puis aux régions.

Auto-détermination. Au lieu d'attendre les études, les investissements, les grâces de l'Etat et du Capital, il faut d'abord compter sur ses propres forces et s'engager, ici et maintenant, en rapaillant tout notre monde et tout ce qu'on a, pour tenter des expériences, innover, et fabriquer notre univers au lieu de se laisser manipuler. Cela veut dire mettre en commun l'aménagement et l'exploitation des petites propriétés, lancer des entreprises viables, prendre en main les écoles ou les services sociaux s'il le faut, et mobiliser l'intelligence et l'énergie des gens d'ici dans des coopératives à fins multiples ou quelque chose de ce genre. Et s'il le faut, s'appropriier l'expertise, la technique contemporaine, engager nos propres spécialistes. Car il faut assurer la survie de notre mode de vie, défendre nos appartenances et nos enracinements, et offrir à nos enfants un pays qui fait vivre."\*

---

Jean-Jacques Simard: "Les Opérations Dignité: luttes d'espaces et nostalgies", in Alain G. Gagnon ed.: Les Opérations Dignité: Naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec, Université Carleton, 1981, pp. 140-141.

La lecture de notre réalité sectorielle et les éléments de solutions qui sont susceptibles d'en découler doivent être vus dans le prolongement des principes fondamentaux que nous avons exprimés dans les deux premiers chapitres de ce rapport à savoir: le renforcement de notre capacité organisationnelle, l'expression de nos droits collectifs, le dépassement d'une vision idéalisée de notre passé et la concrétisation de notre autodétermination communautaire et de notre pouvoir d'initiative. La réflexion qui suit n'a pas de prétention à l'exhaustivité. Elle veut, par contre, tenter de préciser certains obstacles à l'affirmation de notre autodétermination communautaire et d'identifier certains aspects sur lesquels pourraient porter les interventions de la F.F.H.Q. et de ses composantes au cours des prochaines années. Cinq secteurs seront abordés: les communications, l'économie, l'éducation, les loisirs et sports et les services gouvernementaux.

L'observateur attentif ne manquera pas de remarquer que nous n'avons pas abordé, dans ce chapitre, l'important secteur de la culture. Cette décision s'explique pour deux raisons. La première est que la Fédération culturelle des Canadiens-Français est à préparer une politique de développement global sur le plan des arts et de la culture. Voulant éviter de faire double emploi, le comité a donc laissé le soin à la F.C.C.F. d'explorer ces questions. La deuxième est que le

rapport de la Commission Applebaum-Hébert sur la politique fédérale de développement culturel est sensé être déposé incessamment. Il nous apparaît donc approprié d'attendre les principales recommandations de la Commission et de voir les possibilités par lesquelles elles s'harmoniseront avec le développement des communautés francophones hors Québec.

### 3.1 Les communications

S'il est un secteur qui est appelé à connaître au cours des prochaines années des bouleversements considérables, c'est bien celui des communications. Si les observateurs ne s'entendent pas de façon précise sur les conséquences qu'auront ces bouleversements sur la société, ils s'accordent par contre à dire que le développement de la micro-informatique, de la télématique, du télétexte, du vidéotex et de la télévision à péage, transformeront les rapports sociaux, l'infrastructure économique, nos façons d'envisager le développement économique régional, l'organisation du travail et des loisirs, les relations inter-individuelles, les rapports entre les générations de même que les méthodes pédagogiques en matière d'éducation.

Aux dires de certains groupes de travail<sup>1</sup>, cette "informatisation" de la société équivaudrait à une autre révolution industrielle. Sans aller jusque là, on peut dire qu'il ne faut pas sous-estimer ces développements en matière de communication de même que leurs conséquences. L'on ne peut d'ailleurs nier l'impact qu'a eu, depuis le début du siècle, la généralisation de certains moyens de communications (le télé-

---

1 Tel le groupe Gamma composé de chercheurs des universités de Montréal et de McGill, voir: Yves Leclerc: "L'impact sur la société", in La Presse, 20 mars 1982.

phone, la radio, la télévision, l'ordinateur) et de quelles façons ces moyens ont transformé les relations communautaires et la vie économique et sociale. Nous sommes d'avis que les francophones hors Québec et les associations qui les représentent doivent se sensibiliser aux enjeux et aux conséquences du développement de ces nouvelles technologies en matière de communications pour comprendre et évaluer les possibilités qu'elles peuvent offrir en ce qui touche au développement communautaire.

Sans nous engager dans les méandres de cette "révolution" informatique, il convient, selon nous, de poser un certain nombre de questions sur les types d'interventions qui pourraient être nécessaires dans ce dossier.

Prenons l'exemple du système Télidon, mis au point en 1978 par le ministère fédéral des Communications et qui passe pour le système de vidéotex<sup>2</sup> (communication bi-directionnelle) le plus sophistiqué au monde. A l'heure actuelle, une dizaine de projets pilotes sont en cours à travers le Canada pour expérimenter le système. Le ministère des Communications prévoit que d'ici 1985, 500,000 appareils Télidon seront en service

---

2 "Le vidéotex est un système informatique qui permet à un usager de choisir et d'afficher des pages d'information, de faire des transactions, de communiquer avec d'autres systèmes informatiques par le truchement de l'écran de télévision en étant relié à un ordinateur par le téléphone, le câble ou la fibre optique", voir J.Y. Fortin: "Télidon: une norme, un système, un réseau", ministère des Communications, 1981, p. 2.

au Canada. Entre 1985 et 1990, l'on estime qu'un million de récepteurs pourront être vendus par année<sup>3</sup>. Ce système permettra à l'utilisateur d'avoir accès à une multitude de services et de données par le biais de son écran de télévision (bulletins de nouvelles, informations diverses des organismes gouvernementaux, information boursière et météorologique, etc.). L'usager pourra également faire du télémagasinage et des transferts de fonds ou suivre des cours par correspondance. L'avantage du système Télidon est la simplicité de son utilisation et le fait qu'il fait appel, pour son fonctionnement, à des appareils d'utilisation courante comme le téléphone et la télévision.

La simplicité de son utilisation, son caractère interactif, sa capacité de présenter différents éléments d'information par le biais de graphiques, de symboles de dessins ou de cartes, confère à Télidon son caractère d'instrument pédagogique et de complément à la télévision éducative et aux programmes d'apprentissage<sup>4</sup>, que ce soit au niveau, par exemple, des partitions musicales, de l'économie, des mathématiques, de la géographie ou de la chimie<sup>5</sup>.

---

3 Télidon: "Pour ceux qui veulent causer avec la T.V.", in Le Devoir, 19 janvier 1981.

4 Peter G. Boivers et Maria Cionè, "Télidon et l'enseignement au Canada", p. 7.

5 Ibidem.

En fait, sans procéder ici à une analyse exhaustive des implications sur la vie quotidienne de la généralisation de la technologie Télidon, la majorité des observateurs s'entendent pour dire que les systèmes de vidéotex et de télétexte auront une incidence considérable sur l'enseignement, l'organisation du travail et la circulation de l'information. Les francophones hors Québec seront d'une façon ou d'une autre impliqués dans ce processus d'"informatisation" de la société. Or, il importe dès maintenant de jauger quels peuvent être les effets de telles technologies sur le plan communautaire.

Il faudra évidemment s'assurer que les banques d'information pourront répondre aux besoins des populations francophones en ayant suffisamment d'information en langue française. Les francophones doivent également se sensibiliser au fonctionnement de tels systèmes de façon à participer à la constitution de banques d'information de langue française, à pouvoir déterminer le contenu de ces informations, et en assurer le traitement et la gestion. Les francophones devront également exercer un contrôle sur les modalités d'implantation du système et s'assurer qu'il s'harmonise avec leurs aspirations linguistiques et culturelles. Les associations francophones doivent, selon nous, devenir elles aussi des fournisseurs d'information et jouer un rôle actif dans l'implantation du système. Car Télidon peut servir à établir des réseaux de communications inter-communautaires:

"On peut très bien imaginer, et en fait être très près de la réalité, un scénario où les petits groupes ou les individus pourront utiliser un espace visuel commun se trouvant dans le système et pourront se communiquer entre eux des messages ou encore créer un genre de forum de discussion." 6

Dans le cadre de l'élaboration d'une politique de développement global, il nous semble fondamental d'essayer de cerner un certain nombre de facteurs qui à plus ou moins long terme pourraient avoir une influence déterminante sur l'organisation communautaire des francophones hors Québec. Nous sommes d'avis que les différents intervenants francophones doivent s'intéresser activement à des projets qui leur permettront de comprendre et d'évaluer les possibilités qu'offre un tel système. Dans cette perspective, l'initiative de la Fédération des Franco-Colombiens en collaboration avec la compagnie BC Telephone pour la production de pages d'information Télidon, nous apparaît très pertinente. Ces initiatives devraient être multipliées.

Le comité estime, bien qu'il n'ait fait qu'explorer sommairement ces questions, que la F.F.H.Q. et ses composantes devraient voir à mettre sur pied un groupe de travail qui pourra réfléchir systématiquement sur toute cette problématique et formuler une orientation plus précise. Des interventions et des consultations s'imposent auprès du ministère des

---

6 J.Y. Fortin: "Télidon et la francophonie", ministère des Communications, 1981, p. 7.

Communications, du C.R.T.C., du Secrétariat d'Etat, des ministères provinciaux de l'Education et des différents fournisseurs d'information pour nous assurer que le développement de la nouvelle technologie dans le domaine de l'informatique et des communications puissent s'harmoniser avec le développement des communautés francophones. Au niveau de l'enseignement, par exemple, il s'agit non pas seulement de traduire le matériel logiciel anglophone, mais de prévoir, par exemple, que "les programmes d'enseignement assistés par ordinateur pourront être développés par des francophones et dans une orientation compatible avec les programmes scolaires francophones."<sup>7</sup>

L'importance qu'auront à accorder les associations francophones aux nouvelles technologies en matière de communications, n'implique pas qu'il faille renoncer aux revendications plus traditionnelles auprès de Radio-Canada, du C.R.T.C. et de l'O.N.F.

Si, grâce au plan accéléré de rayonnement, le réseau français de la radio MA et le réseau français de la télévision de Radio-Canada rejoignent maintenant 94.5% et 92.2% de la

---

7 Voir France Pilon: "L'école de l'An 2000", in Le Droit, 25 novembre 1981. Mad. Pilon faisait référence aux propos tenus par le secrétaire général de l'A.E.F.O., M. Jacques Schryburt.

population pouvant parler le français hors Québec<sup>8</sup>, cela ne signifie pas que la société d'Etat réponde aux besoins des francophones hors Québec. Dans l'Ouest, par exemple, la situation est encore loin d'être acceptable. Le réseau français de la télévision de Radio-Canada ne rejoignant que 76.1% de la population pouvant parler le français. Mais le principal problème à la société d'Etat reste l'insuffisance de la programmation et de la production locale et régionale.

Encore aujourd'hui, la programmation et la production télévisée régionale au niveau des stations de langue française est inexistante à Terre-Neuve, à l'Ile-du-Prince-Edouard et en Saskatchewan. Ailleurs, le temps hebdomadaire de diffusion de productions régionales oscille entre 3h15 en Colombie-Britannique et 10h30 au Nouveau-Brunswick.<sup>9</sup> C'est peu en terme de pourcentage de temps sur la grille-horaire. En fait, la télévision française de Radio-Canada traduit une réalité qui ne correspond pas à celle des francophones hors Québec. Le téléjournal ou les émissions d'affaires publiques ont souvent peu de prise sur le vécu des francophones hors Québec; les dossiers traités y sont en très grande partie québécois de sorte que certains observateurs ont remarqué que "les communautés francophones apparaissent comme des colonies culturelles du Québec".<sup>10</sup>

---

8 Société Radio-Canada: Une décennie 1970-1980, octobre 1981, pp. 14-15.

9 Idem: pp. 22-23.

10 Jean-Pierre Proulx: "Télévision: l'essentiel d'abord", in Le Devoir, 16 janvier 1981.

Cette importance que Radio-Canada devrait accorder à la production locale vient du fait que les sondages de la société d'Etat témoignent, que de telles productions attirent "un auditoire deux fois plus élevé que celui du réseau, quand elles sont d'un intérêt public régional".\* Ce qui confirmerait que les francophones peuvent être rejoint par une programmation qui colle à leur réalité et qui reflète leurs aspirations communautaires.

Nous pensons également que des efforts encore importants devront être faits par la Société d'Etat pour recruter des journalistes originaires des différentes communautés francophones et leur assurer une formation adéquate.

La télévision et la radio de Radio-Canada peuvent, en définitive, constituer, pour les francophones hors Québec, un outil d'intervention sociale et de sensibilisation des communautés francophones. Pour ce faire, il importe de développer la programmation et la production locale et régionale. Nous sommes d'avis qu'au cours des prochaines années, les composantes de la F.F.H.Q. et la F.F.H.Q. elle-même devront voir à ce que soit établi une véritable programmation locale et régionale. Il faudrait revenir à l'idée que la F.F.H.Q. énonçait en octobre 1978 sur la création de comités consultatifs régionaux. Ces comités pourraient permettre à la Société de mieux connaître les besoins du milieu et d'établir une meil-

---

\* Société Radio-Canada: Une décennie 1970-1980, op. cit., p. 22.

leure programmation locale et régionale. D'ailleurs, dans sa décision d'avril 1979, de renouveler les licences de la Société Radio-Canada, le C.R.T.C. avait jugé pertinentes les propositions de la F.F.H.Q. quant à la création de tels comités consultatifs.

"Le conseil demande à la Société de prendre en sérieuse considération l'étude de la création d'un comité consultatif sur la radiodiffusion et les minorités de langues officielles, tel que suggéré lors de la comparution de la Fédération des francophones hors Québec. Ce comité permettrait une meilleure compréhension des demandes de tels groupes et fournirait l'occasion de planifier les priorités à la satisfaction des parties en cause." 11

De plus, la société d'Etat devra voir à améliorer la puissance de ses transmetteurs de façon à améliorer la qualité de réception de ces émissions. Problème sur lequel ont fréquemment insisté les intervenants francophones, mais auquel la société d'Etat n'a pas encore nécessairement trouvé de solutions. Il est quand même inadmissible, qu'encore aujourd'hui, la station MA française de Radio-Canada à Moncton, n'ait qu'une puissance de 5,000 watts, alors que la station anglaise de Radio-Canada dans la même ville a une puissance dix fois plus considérable.<sup>12</sup> La faiblesse des signaux retransmis par Radio-

---

11 C.R.T.C.: Décision: "Renouvellement des licences de réseaux de télévision et de radio de la Société Radio-Canada", 30 avril 1979, p. 21.

12 Voir Rodolphe Morissette: Du côté de l'Acadie: 1) Le satellite à la rescousse, in Le Devoir, 6 avril 1982.

Canada est encore manifeste dans le nord de l'Ontario, le sud du Nouveau-Brunswick et l'Ile-du-Prince-Edouard. Ces lacunes, quant à la qualité de la diffusion, jettent une ombre sur les statistiques que fournit Radio-Canada en ce qui touche au nombre d'auditeurs et de téléspectateurs effectivement desservis par ses réseaux de radio et de télévision. Outre Radio-Canada, il est clair que les francophones devront s'intéresser au dossier CANCOM, à toute la question de la télévision à péage pour obtenir une programmation française adéquate, tout comme devront continuer les interventions pour l'établissement de stations de radio et de télévision communautaires ou s'assurer que les câblo-distributeurs ajoutent les services de TVA et de Radio-Québec à leurs sélections.

Sans être exhaustives, ces remarques au niveau du dossier des communications peuvent donner certaines indications quant aux dossiers qui devront être abordés par les intervenants francophones et préciser les types d'intervention qu'il y aura lieu de faire.

### 3.2 L'économie

Si, à des degrés divers, les gouvernements fédéral et provinciaux ont reconnu aux francophones hors Québec un certain nombre de droits au niveau de l'enseignement et de la prestation de services gouvernementaux, judiciaires, sociaux et culturels dans leur langue, ils se sont, par contre, très peu embarrassés de savoir si leurs politiques et leurs straté-

gies de développement économique respectaient la spécificité linguistique et culturelle des francophones hors Québec. Pour leur part, les associations et les regroupements francophones n'ont, à venir jusqu'à tout récemment, consenti que très peu d'efforts à sensibiliser les "décideurs" sur les effets de certaines politiques de développement économique sur les communautés. De sorte que bon nombre de décisions politiques à impact économique sont allés à l'encontre des intérêts communautaires des francophones. Pensons ici aux politiques d'aménagement du territoire à Ottawa et Saint-Boniface qui ont, par le passé, détruit des quartiers francophones, à la répartition des budgets provinciaux pour ce qui est des dépenses d'infrastructures (routes, ports, aéroports) qui se font au détriment des régions francophones (Nouveau-Brunswick)<sup>13</sup>, aux politiques de développement économique régional qui ont, règle générale, consacré la périphérisation et la marginalisation économique des régions où se trouvent concentrés les francophones, aux politiques de mobilité de la main-d'oeuvre qui s'inscrivent dans la logique de la théorie des pôles de croissance et qui consacrent la nécessité d'un exode des francophones vers les centres urbains (les villes à très forte majorité anglophone). C'est d'ailleurs cette perspective qu'adoptait le Conseil économique du Canada dans son rapport de 1977 traitant du problème des disparités régionales:

---

13 Voir le rapport du Comité économique de la F.F.H.Q., Un espace économique à inventer, Ottawa, 1981, p. 97.

"We are generally in favor of putting more emphasis on the obligation of an individual to move in order to better his own economic lot, especially if it does not require him to leave his accustomed socio-economic milieu, which is usually the province in which he lives." 14

Cette volonté de concentrer géographiquement l'activité productive et d'entretenir un sous-développement relatif des régions est évidemment susceptible de consacrer la nécessité d'un exode des francophones vers les centres urbains et d'accentuer leur déconcentration territoriale. Cette réalité n'avait d'ailleurs pas échappé aux auteurs du rapport économique de la F.F.H.Q.

"La viabilité de nos communautés rurales est constamment menacée par l'exode de nos membres vers les grands centres, vers les pôles de croissance de l'heure. Dans les centres urbains, nous nous retrouvons fortement minoritaires, dispersés, et le milieu de travail constitue un facteur important d'assimilation." 15

Il faudra bien, un jour, que les gouvernements et les intervenants économiques francophones s'interrogent sur ce problème des disparités et du sous-développement régional et ses effets sur les communautés francophones hors Québec. Il

---

14 Conseil économique du Canada: Living Together: A Study of Regional Disparities, Ottawa, Approvisionnement et Services, 1977, cité par Donald C. Cartwright, dans Official Language Populations in Canada: Patterns and Contacts, Montréal, Institut de recherches politiques, 1980, p. 99. Les soulignés sont de nous.

15 Rapport économique de la F.F.H.Q., op. cit., p. 94.

nous semble clair que toute la perspective du développement économique régional constitue une composante essentielle d'une politique de développement global des communautés francophones hors Québec. Car, à bien des égards, nos communautés sont non seulement distinctes sur le plan linguistique et culturel, mais également sur le plan socio-économique.

Au Nouveau-Brunswick, par exemple, les effectifs francophones en chômage sont deux fois plus nombreux que les effectifs anglophones. Les revenus des francophones sont nettement en dessous de la moyenne provinciale: l'écart atteignant 23% dans le comté de Kent, 18% dans Victoria, 11% dans Gloucester et 6% dans Madawaska.<sup>16</sup> Une situation quasi-analogue existe dans le comté de Prescott-Russell dans l'est ontarien, comté où les francophones sont largement majoritaires (plus des 2/3 de la population), mais où la proportion de chômeurs et d'assistés sociaux demeure très considérable.<sup>17</sup> Pour l'ensemble de l'Ontario, les revenus des Franco-Ontariens sont 7% inférieurs à ceux des anglophones et 22.1% des francophones ont un revenu se situant en dessous du seuil de la pauvreté.<sup>18</sup> Ces constatations touchant deux provinces qui regrou-

---

16 Rodolphe Morissette: "Du côté de l'Acadie", in Le Devoir, 5 avril 1982.

17 Voir la série d'articles de Guy Lacombe dans le journal Le Droit (du 10 au 14 juin 1980).

18 Voir Rapport du Séminaire de l'Entraide universitaire mondiale du Canada, Ottawa, 1980, p. 17.

pent plus de 70% de la population francophone hors Québec impliquent, selon nous, la nécessité d'aborder de front, dans le cadre de nos interventions auprès des autorités gouvernementales, la problématique du développement économique des régions francophones.

Cela implique également, on se l'imagine, une diversification de nos interventions. Jusqu'à maintenant, nous n'avons que très peu exploré les possibilités d'interventions auprès des ministères à vocation économique tant au niveau fédéral que provincial: au palier fédéral, pensons en particulier aux ministères de l'Emploi et de l'Immigration, du Travail, des Petites entreprises et du Tourisme, de la Consommation, de l'Expansion industrielle régionale ou à la Banque fédérale de développement. La F.F.H.Q. n'est pas, à proprement parler, un intervenant économique. Toutefois, dans la mesure où l'économie est une composante fondamentale du développement communautaire, elle ne peut rester indifférente à cette dimension et doit, avec l'aide de ses composantes provinciales, sensibiliser les décideurs à la nécessité d'harmoniser leurs décisions de façon à respecter la spécificité linguistique et culturelle des francophones hors Québec.

Depuis quelques années, les francophones hors Québec tentent de pallier l'absence de concertation caractérisant leur action économique. La création d'un Conseil économique fran-

cophone au Nouveau-Brunswick, l'embauche d'agents de développement économique par les différentes associations provinciales membres de la F.F.H.Q., la tenue de colloques comme celui organisé à Sudbury en août 1980, par l'A.C.F.O. et par le Conseil de vie française en Amérique, la publication, en avril 1981, du rapport du comité économique de la F.F.H.Q., le colloque national en économie qu'a tenu la F.F.H.Q. en mai 1982, témoignent d'un intérêt grandissant pour la chose économique chez les francophones hors Québec et posent les bases sur lesquelles il convient de bâtir et d'institutionnaliser cette concertation.

Ces initiatives ne doivent pas nous conduire à pavoiser. Encore beaucoup reste à faire pour que les francophones hors Québec puissent s'aménager des espaces économiques viables qui s'harmoniseront avec leurs aspirations culturelles et linguistiques. Mais, s'il est une initiative qui vaut la peine d'être mentionnée ici, c'est bien celle qu'a entreprise la Société Saint-Thomas d'Aquin auprès de l'ancien ministre de l'Expansion économique régionale et du gouvernement provincial qui a conduit, en décembre dernier, à un programme de développement des communautés acadiennes de l'Ile-du-Prince-Edouard. Ce programme, qui sera en vigueur jusqu'en mars 1984, "versera à des particuliers et à des groupes francophones, une aide financière de l'ordre de \$1 million en vue de

mettre sur pied des projets à caractère économique qui contribueront au développement et au renforcement de la langue et de la culture acadiennes à l'Ile-du-Prince-Edouard".<sup>19</sup> Soulignons également ce qui a été fait, par le même ministère, dans le comté de Kent au Nouveau-Brunswick et dans le cadre du Festival du Voyageur au Manitoba.

Au-delà de ces interventions qui font appel aux structures étatiques, il n'en demeure pas moins que les francophones hors Québec disposent d'institutions susceptibles de leur permettre de s'"inventer" certains espaces économiques.

Dans le secteur coopératif, les francophones possèdent quelque 400 institutions financières et commerciales qui ont un actif de 1,2\$ milliard. Ces institutions regroupent plus de 500,000 sociétaires et embauchent près de 3,000 francophones à l'extérieur du Québec.<sup>20</sup> Ces coopératives peuvent constituer un levier important de nature à permettre aux francophones de s'aménager des espaces économiques qui correspondent à leurs besoins dans de nombreux secteurs de la vie économique: commercialisation, consommation, pêcheries, placement, transport, habitation, agriculture, foresterie, etc. En tant

---

19 Voir le communiqué du ministère, le 2 décembre 1981.

20 Voir: Centre de recherches du Collège universitaire de Saint-Boniface: Les effectifs coopératifs des francophones du Canada (rapport préliminaire), 1979.

qu'outil collectif de promotion économique, les coopératives ont un rôle important à jouer au chapitre du développement des régions francophones et de petites et moyennes entreprises en milieu francophone. Les composantes provinciales de la F.F.H.Q., la F.F.H.Q. elle-même, et les mouvements coopératifs auraient tout intérêt à harmoniser davantage leurs objectifs surtout en ce qui touche à l'éducation et à la formation des membres des diverses institutions coopératives et également en ce qui touche au développement aux niveaux secondaire, collégial et universitaire de cours et de programmes axés sur la coopération en milieu minoritaire francophone. Ces idées ont été clairement exprimées lors du colloque national en économie qu'organisait dernièrement la F.F.H.Q.

D'autres idées retenues par les participants méritent, selon nous, d'être mentionnées dans la mesure où elles pourraient permettre de mieux articuler nos revendications sur le plan économique. Pensons ici à la création d'un Conseil économique national par lequel pourraient s'exprimer nos différentes positions et interventions sur le plan du développement économique de nos communautés, à l'élaboration d'un inventaire national des entreprises francophones et de nos ressources humaines et financières dans le domaine économique, à une rencontre nationale sur l'informatique en langue française ou à des études plus poussées sur la question du rapport des femmes francophones à l'économie en ce qui touche plus particulière-

ment la question de leur statut socio-économique, des fonds de pension (notamment le livre vert promis par le fédéral), de la formation professionnelle, du chômage et des garderies.

Ces idées spécifiques procèdent, somme toute, d'une idée plus générale à laquelle semblait souscrire la majorité des participants du colloque, à savoir que la F.F.H.Q. et ses composantes interviennent encore davantage dans le domaine économique.

### 3.3 L'éducation

Tous reconnaissent que l'éducation constitue l'une des forces motrices du développement collectif des communautés minoritaires. L'école est non seulement un lieu de transmission de connaissances diverses, mais également un lieu de socialisation et un milieu de vie susceptible d'assurer la préservation et la perpétuation du patrimoine linguistique et culturel. C'est dans cette perspective que se sont inscrites les innombrables luttes des francophones hors Québec pour la reconnaissance officielle du droit à l'enseignement en langue française du pré-scolaire au post-secondaire, l'obtention d'entités distinctes homogènes françaises, ou pour le contrôle et la gestion des institutions scolaires.

Les luttes menées sur le plan scolaire ont de plus permis aux francophones de s'aménager des espaces de travail de langue française. Cette importance accordée à l'éducation a également donné lieu à la constitution de diverses associations regroupant les enseignants, les commissaires d'écoles, les directeurs d'écoles et les associations de parents.

Le combat sur le front de l'éducation est pourtant encore loin d'être achevé. Toutefois, les francophones ne luttent par toujours pour rien et l'on doit reconnaître que depuis la parution de "Les héritiers de Lord Durham", les francophones hors Québec ont réalisé certains gains qui, sans être spectaculaires, méritent d'être soulignés.

L'année 1978 a été marquée par l'ouverture de l'Ecole de droit commun de langue française à l'Université de Moncton. Depuis septembre 1979, les conseils scolaires de la Colombie-Britannique doivent offrir l'enseignement en langue française dès que 10 parents en font la demande. En octobre 1979, le gouvernement de l'Ontario reconnaissait les établissements scolaires homogènes français aux niveaux élémentaire et secondaire. En 1980, en Saskatchewan, le ministère de l'Education établissait le Bureau de la minorité de langue officielle. Ce bureau élabore et recommande au ministre les politiques et les priorités en ce qui touche l'enseignement en langue française et assure la planification, l'application et l'administration des services d'enseignement en langue française. Tou-

jours en 1980, l'Assemblée législative de l'Ile-du-Prince-Edouard reconnaissait, par la loi 33, l'accès à l'enseignement en langue française pour les Acadiens de l'Ile. En 1981, au Nouveau-Brunswick, le gouvernement Hatfield avalisait les principales recommandations du rapport Finn-Elliott sur l'organisation et les frontières des districts scolaires dans cette province. Le comité recommandait que les écoles primaires et secondaires de la province soient organisées sur la base de la langue maternelle des élèves de façon à éliminer ces foyers d'assimilation que constituait l'école bilingue et de régler pour de bon le problème des districts scolaires bilingues. En Nouvelle-Ecosse, l'Assemblée législative adoptait la loi 65 assurant ainsi la reconnaissance officielle à l'établissement d'écoles acadiennes dans les régions de la province où le nombre le justifie. En septembre 1981, à Alfred dans l'Est ontarien, le Collège de technologie agricole de langue française ouvrait ses portes. Enfin, toujours en 1981, l'école secondaire LeCaron de Penetanguishene ouvrait ses portes mettant ainsi fin à trois années de luttes intenses de la communauté francophone pour l'ouverture d'une école secondaire homogène de langue française. En 1982, les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse obtenaient, du ministre de l'Education, que la langue d'opération et d'administration de la nouvelle commission scolaire Clare-Argyle soit le français.

Ces gains, tout intéressants soient-ils, ne doivent pas faire oublier les progrès encore considérables qui restent à être accomplis, au chapitre de l'éducation en langue française hors Québec et les efforts importants que devront consentir les différents intervenants francophones.

La situation de l'éducation en langue française hors Québec n'est évidemment pas la même partout. Alors qu'au Nouveau-Brunswick l'on en est à soulever des hypothèses sur la nécessité d'assurer la dualité complète au sein du ministère de l'Education et que les francophones de cette province disposent du droit à la gestion de leurs institutions scolaires, dans des provinces comme la Saskatchewan l'on doit encore s'en remettre au pouvoir discrétionnaire du ministre de l'Education pour l'ouverture de classes françaises. Cette diversité des situations appelle des moyens d'action et des interventions différentes. Pourtant, à des degrés divers, les francophones hors Québec peuvent dégager, en ce qui touche les objectifs à atteindre au niveau de l'éducation, un certain nombre de dénominateurs communs. Car, au-delà de la revendication pour des lois et des dispositions constitutionnelles garantissant le droit à l'éducation en langue française, demeurent des réalités que les francophones hors Québec devront voir à modifier.

Comme le soulignait avec beaucoup d'à-propos une récente étude rédigée par l'Association des commissaires d'écoles de langue française du Canada, "on peut facilement se méprendre quand on parle d'écoles de langue française. On finit par

découvrir qu'il s'agit d'écoles mixtes et bilingues"<sup>21</sup> ou d'écoles d'immersion où l'on retrouve indistinctement, dans les mêmes classes, des élèves de langue maternelle française et des élèves de langue maternelle anglaise.

On a alors droit à de multiples combinaisons au niveau de l'enseignement ou de l'environnement scolaire. Ainsi, certaines matières pourront être enseignées en français, d'autres en anglais. Les francophones et les anglophones occupent les mêmes aires de jeux et se partagent les mêmes locaux. Même si dans ces écoles on enseigne le français, ces mêmes écoles se trouvent privées d'un climat culturel français vu la présence d'élèves appartenant au groupe linguistique dominant. En fait, et il y a lieu ici de la répéter, la presque totalité des chercheurs qui se sont penchés sur la question des écoles mixtes sont quasi-unanimes dans leurs conclusions: l'école mixte constitue un foyer d'assimilation et d'acculturation. Ces conclusions proviennent de sources aussi diverses que le Conseil de la langue française du Québec, les rapports Symons (1972), Churchill (1978), Desjarlais (1980) et Bordeleau (1981) pour l'Ontario, du rapport Finn-Elliott (1979) pour le Nouveau-Brunswick, des rapports du Commissaire aux langues officielles, du Bureau de l'éducation française du Manitoba et du sondage des commissaires d'écoles de langue

---

21 Sondage sur les besoins des commissaires d'écoles de langue française du Canada, août 1981, p. 66.

française du Canada. M. Stacy Churchill, de l'Ontario Institute for Studies in Education, précisait d'ailleurs à ce sujet:

"In theory, one might expect the mixed secondary school to be the sort of ideal environment in which young Anglophones and Francophones could learn each other's language and culture, a basis for mutual understanding. Unfortunately, no one familiar with the reality of the schools involved can suggest for a moment that this is the case for more than a handful of the English-speaking students involved. "Bilingualism", is very much a one-way street in which the Francophones learn English but very little happens in the other direction. In this optic, the mixed secondary school would be a failure, a mirage of bilingualism hiding a unilingual reality." 22

Pour leur part, les commissaires d'écoles de langue française soulignaient, dans une perspective à peu près identique:

"Les commissaires d'écoles sont unanimes pour dire que l'école bilingue demeure avant tout un foyer d'assimilation. Elle conduit par un procédé d'empoisonnement graduel à la disparition de la langue et de l'identité culturelle des élèves qui doivent la subir. (...) les répondants décrivent l'école bilingue comme celle dans laquelle l'enseignement en français occupe environ de 30% à 80% du temps. Les élèves francophones étudient le français comme matière au programme et quelques autres matières en français mais souvent par l'entremise de manuels en langue anglaise. Dans l'école bilingue, les élèves francophones et anglophones se côtoient et la langue de la majorité dans la plupart des cas est l'anglais et c'est elle qui domine dans les communications courantes à l'intérieur de l'institution scolaire. Les commissaires d'écoles veulent voir disparaître, c'est leur priorité, cette cohabitation linguistique qui nuit à la fois à la formation intellectuelle et à l'identification culturelle des élèves francophones." 23

---

22 Stacy Churchill et al.: Costs of French Instructional Units, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1978, p. 286.

Nous sommes d'avis que, dans un contexte où les francophones minoritaires sont en contact permanent avec la culture et la langue anglaise par le biais des mass-média, du travail, des activités récréatives, des différents services des institutions privées et gouvernementales, l'école en tant qu'entité linguistiquement et culturellement distincte, apparaît comme un moyen fondamental pour l'apprentissage, la maîtrise et le rayonnement de la langue française. L'école doit donc être comprise comme un milieu de vie culturelle. Dans cette perspective, les francophones doivent revendiquer, non pas seulement pour le droit à un quelconque enseignement en langue française, mais pour un enseignement à temps complet dans cette langue, dans des entités distinctes qui favoriseront la préservation d'un environnement francophone au sein de l'institution scolaire.

A l'heure actuelle, dans certaines provinces, l'accès à un enseignement à temps plein en langue française demeure encore fort problématique. En Saskatchewan et en Nouvelle-Ecosse, par exemple, le pourcentage du temps d'enseignement en langue française pour la minorité francophone n'atteint même pas 50% au niveau du secondaire (29% en Saskatchewan, 45% en Nouvelle-Ecosse).<sup>24</sup> En Alberta, tout le programme de l'enseignement en langue française pour les francophones se

---

24 Statistique Canada: Langue de la minorité et langue seconde dans l'enseignement, niveaux élémentaire et secondaire 1980-1981, février 1982, p. 23.

trouve confondu avec le programme d'immersion française pour les anglophones. Sont confondues, ici, deux méthodes différentes d'apprentissage d'une langue: l'une pour la langue première, l'autre pour la langue seconde.

A l'heure où la Charte des droits linguistiques confère aux francophones hors Québec le droit à l'enseignement dans leur langue, il convient de préciser de quel type d'enseignement en langue française il s'agit. Car, faut-il le répéter, l'article 23 ne confère que le droit à l'instruction dans la langue de la minorité en ne précisant pas si cette instruction doit être donnée dans des institutions homogènes de langue française.

De toute façon, à l'heure actuelle, il serait osé de dire que les francophones s'entendent sur le type d'institutions scolaires qu'ils veulent et sur le contrôle qu'ils comptent exercer sur celles-ci. Les options auxquelles souscrivent les francophones sont non seulement différentes d'une province à l'autre, mais également à l'intérieur d'une même province. Ce ne sont pas tous les francophones qui sont gagnés à l'idée de l'école homogène française, au caractère néfaste, sur le plan linguistique et culturel, de l'école mixte, à la nécessité de distinguer entre l'immersion française langue seconde et l'enseignement du français langue première, à l'importance, pour les francophones, de pouvoir

gérer leurs écoles, de pouvoir élaborer le contenu des programmes ou de contrôler leur système scolaire. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à consulter le sondage qu'a réalisé Mme Thérèse Perron pour le compte de l'Association canadienne-française de l'Alberta (A.C.F.A.).<sup>25</sup> La lecture de certaines réponses révèle justement cette absence de consensus de la communauté franco-albertaine quant à l'orientation qu'elle voudrait que l'A.C.F.A. prenne dans le dossier scolaire. Nous reproduisons ici le tableau no. 35 de l'étude de Mme Thérèse Perron.

TABLEAU 35

REGION	En faveur de <u>classes de canadiens-français seulement (ou francophones) à l'élémentaire (%)</u>			Appui à la <u>création d'une école élémentaire pour canadiens-français seulement, dans notre conseil scolaire (%)</u>			Appui à la création <u>d'une école secondaire pour canadiens-français seulement, dans notre conseil scolaire (%)</u>			Appui (avec ses taxes) à la <u>création d'un conseil scolaire pour canadiens-français seulement (%)</u>		
	OUI	NON	NE SAIS PAS	OUI	NON	NE SAIS PAS	OUI	NON	NE SAIS PAS	OUI	NON	NE SAIS PAS
BONNYVILLE	61.1	33.3	5.6	72.2	22.2	5.6	44.4	38.9	16.7	55.6	38.9	5.6
CALGARY	36.7	46.7	16.7	53.3	26.7	20.0	50.0	33.3	16.7	53.3	40.0	6.7
EDMONTON	48.8	39.5	11.6	41.9	34.9	23.3	30.2	41.9	27.9	34.9	32.6	32.6
FORT MCMURRAY	28.6	71.4	0.0	71.4	21.4	7.1	57.1	21.4	21.4	42.9	35.7	21.4
RIV.-LA-PAIX	35.7	64.3	0.0	35.7	50.0	14.3	19.0	54.8	26.2	28.6	59.5	11.9
ST-PAUL	69.6	21.7	8.7	47.8	47.8	4.3	17.4	52.2	30.4	13.0	47.8	39.1
AUTRES	50.0	41.7	8.3	50.0	19.4	30.6	38.9	25.0	36.1	50.0	22.2	27.8
TOTAL	46.7	45.6	7.8	49.0	33.5	17.5	34.0	39.8	26.2	38.8	39.8	21.4

26

25 Thérèse Perron: Attentes des membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta en matière d'éducation, août 1981, 97 pages.

26 Thérèse Perron: op. cit., p. 49.

Bien que nous ne disposions pas d'études comparables pour d'autres provinces, nous pouvons présumer que là également, persistent des différences fondamentales en ce qui concerne les attentes des francophones hors Québec dans le domaine de l'éducation.

Sans nécessairement travailler à rechercher l'unanimité à tout prix, il convient selon nous que les associations francophones cherchent à s'entendre sur le type d'enseignement en langue française qu'ils veulent revendiquer. A l'heure où la Charte des droits linguistiques (article 23) confère aux francophones hors Québec le droit à l'enseignement en langue française, il est important que nous nous entendions sur la signification que nous voulons voir donner à ce droit et les voies à explorer pour en assurer une application qui pourra satisfaire les besoins linguistiques et culturels des francophones hors Québec. Ces voies peuvent être, dans certaines provinces, l'établissement d'un conseil scolaire provincial par lequel les francophones pourront exercer un contrôle effectif sur le développement de leurs moyens d'éducation; ou la création de conseils scolaires homogènes, là où les francophones sont fortement concentrés. Ce qui permettrait de regrouper dans un même conseil scolaire, des écoles françaises éparpillées dans des conseils scolaires contrôlés par des anglophones

(pensons à la région d'Ottawa-Carleton)<sup>27</sup> ou encore la création d'entités administratives qui assureraient aux francophones la possibilité de participer aux décisions qui touchent le développement de l'enseignement en langue française (comme le Bureau de l'éducation française au Manitoba).

Un des objectifs fondamentaux que devront chercher à atteindre les associations francophones dans le domaine de l'éducation sera d'obtenir, de leurs gouvernements provinciaux, l'élaboration d'une politique précise de développement de l'enseignement en langue française. Si, dans certaines provinces (le Nouveau-Brunswick et à certains égards l'Ontario et le Manitoba), on peut parler de consolidation du système d'enseignement en langue française, ailleurs on se trouve encore dans une période de développement du système d'enseignement en langue française. Mais cette consolidation et ce développement ne sauraient se résumer qu'aux institutions élémentaires et secondaires. Encore de vastes secteurs de l'éducation (pris dans son sens large) auront à être abordés par les francophones hors Québec: pensons ici à l'adaptation de l'enseignement post-secondaire aux besoins spécifiques des

---

27 Voir le rapport de la Commission d'étude pour le remaniement d'Ottawa-Carleton (rapport Mayo), octobre 1976, p. 147 et sq.

francophones hors Québec (nous y reviendrons), à la création de contenus et au développement de ressources pédagogiques qui traduisent la réalité des francophones hors Québec, à la formation des maîtres, au développement de l'éducation permanente, de la formation professionnelle et de l'éducation spécialisée en français, à l'implantation de garderies francophones ou d'écoles communautaires. Voilà autant d'aspects sur lesquels le comité estime que les associations francophones devront se pencher au cours des prochaines années.

La question du développement de l'enseignement en langue française au niveau post-secondaire nous apparaît constituer une priorité à la lumière surtout du rapport de recherche que publiait en juin 1980<sup>28</sup>, l'Association canadienne d'éducation de langue française. Ce rapport montrait que pour ce qui est des comptables, médecins, dentistes, avocats, travailleurs sociaux, architectes, ingénieurs, pharmaciens, agents de personnel et infirmières de langue française, qu'il existe une sous-représentation assez significative par rapport aux ratios provinciaux. Inutile de dire que cette sous-représentation de francophones dans les secteurs professionnels a une incidence sur la disponibilité de services en langue française. Il convient, selon nous, pour la F.F.H.Q. et ses composantes dans le cadre des programmes de financement de l'enseignement post-

---

28 A.C.E.L.F.: L'enseignement post-secondaire universitaire au Canada français, document 4493, juin 1980, p. 297.

secondaire, de réfléchir sur les moyens de pallier cette sous-représentation de francophones hors Québec dans les secteurs professionnels. Le développement de facultés régionales, de facultés inter-provinciales ou d'ententes avec les universités québécoises se veut, comme le soulignait l'A.C.E.L.F., des éléments de solution sur lesquels il faudrait nous pencher.<sup>29</sup>

Lorsque l'on aborde les questions relatives à l'éducation, il est inévitable que l'on en vienne à se pencher également sur la question de l'aide fédérale relative au développement de l'enseignement en langue française hors Québec. A ce niveau, les programmes existants depuis maintenant 12 ans sont l'incarnation des aléas d'un fédéralisme qui, par ses politiques symétriques, entretient l'asymétrie.

En février 1981, la F.F.H.Q. rendait publique une étude sur les programmes fédéraux de langues officielles dans l'enseignement. L'étude intitulée "A la recherche du milliard..." tentait de cerner les problèmes inhérents à ces programmes et formulait un certain nombre de recommandations de nature à susciter la réflexion et la discussion sur les moyens susceptibles d'améliorer ces programmes.

---

29 A.C.E.L.F.: op. cit., p. 97.

A la lumière des dix premières années d'existence de ces programmes administrés en vertu d'ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et pour lesquels le fédéral a dépensé au-delà de 1\$ milliard pour financer l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde, la F.F.H.Q. avait souligné que ces programmes n'assumaient pas, dans leur forme actuelle, une fonction active dans le développement du système d'enseignement en français pour les francophones hors Québec.

Nous avons relevé un certain nombre de problèmes touchant plus particulièrement les paiements de type formulaire versés aux provinces par le fédéral.

Dans un premier temps, il est clair que le programme a, d'une certaine façon, dévié de ces objectifs initiaux. Quand la Commission Laurendeau-Dunton suggérait que le gouvernement fédéral devait accepter le principe de la prise à sa charge des dépenses supplémentaires qu'entraîne l'enseignement dans leur langue maternelle pour les minorités francophones, l'esprit des recommandations de la Commission à cet égard était d'aider au financement des programmes d'enseignement en français pour les francophones.

Or, depuis cinq ou six ans, on a été témoin d'un développement considérable des programmes d'immersion française pour les anglophones. Ceci, en soit, n'a rien de déplorable, sauf en ce qui touche l'aide au financement des programmes d'enseignement en langue française de la part du fédéral. Ainsi, étant donné que le fédéral verse aux provinces des paiements en fonction du nombre d'élèves qui étudient à temps plein dans la langue de la minorité francophone, il s'ensuit que la formule actuelle établie au taux de 9% du coût annuel moyen de l'enseignement par élève, doit maintenant être répartie entre les francophones inscrits au secteur français et les anglophones inscrits aux programmes d'immersion française. Dans une telle perspective, on conçoit assez bien que de moins en moins d'argent sera disponible pour les francophones pendant que de plus en plus d'argent sera détourné pour financer les coûts supplémentaires liés au secteur de l'immersion étant donné que les effectifs de ce secteur croissent d'année en année.<sup>30</sup>

En définitive, il est pour nous inacceptable de puiser à même les sommes initialement prévues pour les francophones et les affecter au développement des programmes d'immersion française pour les anglophones.

---

30 En 1976-77, les effectifs inscrits aux programmes d'immersion française étaient répartis comme suit: 6,065 au niveau pré-scolaire; 12,699 à l'élémentaire; 1,002 au secondaire pour un total de 19,766 élèves. En 1980-81, les effectifs inscrits aux programmes d'immersion française étaient de 8,499 au niveau pré-scolaire; 22,993 à l'élémentaire; 3,678 au secondaire pour un total de 35,170. Ces chiffres pour 1980-81 n'incluent pas l'Alberta puisque cette province ne fournit pas de données distinctes sur les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'immersion française.

Le Commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden avalisait, d'ailleurs, dans son dernier rapport annuel, les critiques de la F.F.H.Q. touchant les programmes fédéraux de langues officielles dans l'enseignement.

"Le déclin global de la natalité a provoqué une diminution du nombre de jeunes francophones suivant un enseignement en français hors du Québec, alors même que le mouvement en faveur des cours d'immersion a considérablement augmenté le nombre de jeunes anglophones recevant une bonne partie de leur enseignement en français. Les programmes d'immersion étant pour leur plus grande part financés à partir de la même enveloppe fédérale que les programmes d'enseignement dans la langue minoritaire, une proportion plus importante de ses fonds s'en va tous les ans aux programmes de français langue seconde pour écoliers anglophones, alors que diminue systématiquement la part allant aux francophones pour l'enseignement dans leur langue.

Il y a là un danger réel, et les autorités se doivent d'agir vite pour rétablir l'équilibre voulu entre les deux priorités. Que ce déséquilibre ait pu peu à peu s'instaurer est compréhensible, mais ce serait pervertir les objectifs linguistiques nationaux que de laisser les choses où elles en sont.

La logique veut que le Secrétariat d'Etat établisse une distinction très claire entre le soutien allant, d'une part, à l'enseignement en français destiné aux groupes minoritaires et, d'autre part, aux programmes de français langue seconde." 31

---

31 Commissaire aux langues officielles: Rapport annuel 1982, p. 39.

Un deuxième grand problème des programmes de langues officielles dans l'enseignement et plus particulièrement des programmes de type formulaire, tient au fait qu'ils tendent à imposer des normes égales pour toutes les provinces alors que, d'une province à l'autre, existent de très nombreuses disparités quant à l'état du développement du système d'enseignement en langue française pour les minorités francophones. Un tel programme n'a fait en sorte que favoriser les provinces qui avaient déjà développé le système d'enseignement dans la langue de la minorité au détriment de certaines provinces où des efforts encore considérables devront être faits pour assurer aux francophones un réseau complet d'institutions d'enseignement correspondant à leurs besoins.

En ce qui nous concerne, les programmes de langues officielles dans l'enseignement devraient être appliqués de façon à faire une meilleure distinction entre les provinces qui en sont rendues au stade du maintien du système d'enseignement pour leurs minorités et celles qui n'en sont encore qu'au stade du développement de ce même système. En ce sens, des ententes bilatérales entre le fédéral et chacune des provinces pourraient permettre de sortir du carcan des programmes nationaux et de mieux combler les besoins des communautés francophones hors Québec en ce qui touche l'enseignement dans leur langue maternelle.

En troisième lieu, il est pour le moins paradoxal de constater que les programmes existants ont permis que des provinces telles Terre-Neuve, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique reçoivent et dépensent nettement plus d'argent pour l'enseignement du français langue seconde que pour l'enseignement dans la langue de leur minorité francophone comme en fait foi le tableau suivant:

CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AUX PROVINCES POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE ET POUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ FRANCOPHONE 1970-71 À 1980-81		
Provinces	Français langue seconde \$	Programmes d'ensei- gnement dans la langue de la mino- rité francophone \$
Terre-Neuve	3,191,796	368,049
Saskatchewan	4,711,601	2,945,250
Alberta	8,228,096	7,831,394
Colombie-Britan- nique	13,296,233	2,887,276

Source: Direction des programmes de langues: Tableaux supplémentaires des paiements au titre des programmes fédéraux-provinciaux pour les langues officielles dans l'enseignement 1970-71 - 1980-81, novembre 1981.

En quatrième lieu, nous soulignons également dans l'étude la nécessité que le fédéral établisse un certain contrôle comptable sur les sommes qu'il verse aux provinces de façon à ce

que les contributions fédérales destinées à l'enseignement en français pour les minorités francophones soient vraiment utilisées à cette fin.

Enfin, il nous apparaissait essentiel que les provinces, de concert avec le fédéral, établissent un plan précis de développement de l'enseignement en langue française pour leur population de langue maternelle française, conformément aux engagements pris antérieurement par les premiers ministres provinciaux de chaque province.

Certaines indications de la part du Secrétariat d'Etat nous portent à croire que le fédéral et certaines provinces seraient disposés à s'entendre sur des plans bilatéraux de développement de l'enseignement en langue française. Le Secrétariat d'Etat serait prêt, en ce qui touche les octrois pour l'enseignement en langue française, à faire cette distinction entre les programmes de français langue première et d'immersion française. Le comité ne peut que souhaiter que cette orientation se traduise le plus tôt possible dans les faits. Car, à l'analyse des programmes fédéraux de langue officielle dans l'enseignement, l'on ne peut s'empêcher de constater que ceux-ci traduisent davantage une philosophie de promotion d'une langue au détriment d'une philosophie qui consisterait à favoriser, dans le domaine de l'enseignement,

le développement des communautés de langue et de culture françaises.<sup>32</sup> Dans la perspective actuelle, la forte croissance des effectifs inscrits aux programmes d'immersion, stimulée par les subventions fédérales, pourrait conduire à très court terme à transformer les classes et écoles françaises, en lieu d'immersion avec tous les problèmes que cela pourrait comporter en termes de contrôle des institutions d'enseignement par les francophones.

Ce problème de l'école d'immersion versus l'école française risque de se poser avec assez d'acuité dans les années à venir. La fréquence de plus en plus marquée à la constitution de couples hétérolingues anglais-français, le déclin de la natalité chez les francophones et les difficultés de renouveler les effectifs francophones d'une génération à l'autre, menacent le maintien d'entités scolaires francophones existantes. Dans la mesure où les effectifs francophones diminuent et ceux de l'immersion française augmentent, les francophones pourraient se trouver confrontés à la situation suivante: devoir accepter, pour maintenir des écoles où l'enseignement se fait en français, des élèves anglophones inscrits à des programmes d'immersion française. D'où la nécessité, pour

---

32 Voir Lise Bissonnette: "Le ressac d'une mode", in Le Devoir, 15 janvier 1982.

les associations francophones, de préparer des interventions auprès des conseils scolaires et des gouvernements provinciaux pour s'assurer que l'on préservera les acquis des communautés francophones dans le domaine de l'enseignement en langue française pour les francophones.

Ce problème, s'il n'est pas encore d'une actualité pressante au sein des communautés est, selon nous, sur le point de le devenir à très court terme. Les statistiques sur les taux d'"accroissement" des clientèles scolaires hors Québec montrent que les effectifs inscrits aux programmes de français langue première diminuent à un rythme nettement plus grand que la clientèle scolaire totale des différentes provinces. L'on constate également l'accroissement très considérable des effectifs inscrits aux programmes d'immersion française. Les chiffres qui suivent illustrent très clairement cette réalité.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES CLIENTÈLES SCOLAIRES POUR LA PÉRIODE 1977-78 - 1980-81, NIVEAUX ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE			
Provinces	Taux d'accroissement de la clientèle scolaire totale	Taux d'accroissement de la clientèle en français langue première	Taux d'accroissement de la clientèle en immersion française
Terre-Neuve	- 4.3%	- 34.2%	288.0%
Ile-du-Prince-Edouard	- 4.5%	- 12.3%	136.5%
Nouvelle-Écosse	- 6.3%	- 34.9%	235.4%
Nouveau-Brunswick	- 6.2%	- 8.2%	73.0%
Ontario	- 6.0%	- 7.4%	33.2%
Manitoba	- 7.3%	- 21.3%	115.0%
Saskatchewan			
(écoles désignées)	---	- 19.0%	91.3% <sup>1</sup>
Alberta <sup>1</sup>			25.0% <sup>1</sup>
Colombie-Britannique <sup>2</sup>		204.0%	235.0% <sup>2</sup>

Source: A.C.E.L.F.: "Pour un plan de développement de l'éducation française au Canada, mise à jour, vol. X, no. 2, novembre 1981.

1 Comprend la clientèle en français langue première et immersion française.  
 2 L'accroissement pour la Colombie-Britannique ne touche que la période

Dans la perspective d'une politique de développement global de nos communautés, il est temps, selon nous, d'aborder directement l'impact que peut avoir le développement du secteur de l'immersion française sur nos institutions d'enseignement. Faut-il le répéter, nous ne sommes pas en désaccord avec le développement de l'immersion française. Toutefois, le comité est d'avis qu'un tel développement ne doit pas se faire au détriment des institutions d'enseignement dont nous disposons.

Ces quelques remarques en ce qui touche au dossier de l'éducation n'ont évidemment aucune prétention à l'exhaustivité. Chacune des associations provinciales a établi des priorités précises dans le domaine de l'éducation. Nous pensons toutefois que les quelques éléments que nous avons soulevés pourraient s'incorporer assez harmonieusement avec leurs priorités, susciter la réflexion sur certains aspects et être susceptibles de baliser leurs interventions dans les années à venir.

### 3.4 Loisirs et sports

L'organisation et les structures au niveau des loisirs et des sports constituent une composante fondamentale de la vie communautaire. Les loisirs et les sports peuvent constituer, pour les francophones, un moyen, complémentaire à l'éducation et aux manifestations culturelles, pour maintenir le caractère

dynamique de la langue et de la culture françaises. Le jeu, les activités récréatives, les associations sportives, les colonies de vacances, le sport amateur, les cours de formation technique sont autant d'aspects qui peuvent permettre aux francophones hors Québec de tisser et de renforcer des liens communautaires.

Par le biais des sports, des loisirs et des diverses activités récréatives se créent des réseaux d'amis et de relations sociales qui peuvent, potentiellement, compléter et renforcer le processus de socialisation.

Le dossier des loisirs et sports, à peine abordé par Les héritiers de Lord Durham, tend à revêtir un caractère de plus en plus prioritaire auprès des intervenants francophones. A ce niveau, beaucoup reste encore à être accompli. Car, outre quelques très rares municipalités hors Québec, les services de loisirs et sports pour les francophones sont pour ainsi dire inexistantes. Les francophones se trouvent intégrés au niveau des structures et des manifestations récréatives à un environnement largement dominé par les anglophones et ce tant au niveau municipal, régional, provincial et national.

Cette situation est d'autant plus catastrophique quand on constate l'attrait du loisir et des sports chez les jeunes. Cette intégration des jeunes francophones à des milieux récréatifs et sportifs anglophones accentue le processus d'assimilation. Cette réalité n'avait d'ailleurs pas échappé au secrétaire général de l'A.C.F.O. qui soulignait dans un récent article:

"Comme les francophones n'ont pas l'aide nécessaire à l'organisation de sports et de loisirs en français, il y a, dans de trop nombreuses communautés, des activités qui n'existent qu'en anglais. En réalité, dans bien des villes, aucun service n'existe en français. Tous ceux qui ont examiné la situation sont formels: les jeux de nos enfants constituent de puissants facteurs d'assimilation qui bousillent le bon travail accompli jour après jour par les enseignants, les travailleurs culturels et tous les autres intervenants qui, par leur apport, contribuent à sauvegarder notre identité." 33

La situation nous apparaît particulièrement grave dans les centres urbains dans la mesure où l'on y trouve à l'heure actuelle de plus en plus de francophones, mais où l'infrastructure des loisirs et sports n'a pas encore nécessairement atteint un niveau de développement susceptible de bien desservir les besoins des francophones hors Québec.

---

33 Yves Breton: "Des sports et des loisirs en français, une espèce en voie d'apparition", Vie française, vol. #35, 1981, pp. 13-14. Les soulignés sont de nous.

La situation des services de loisirs et sports en langue française n'est évidemment pas la même partout. Et dans cette perspective, nous voyons fort à propos la constitution d'un groupe de ressources sur les loisirs et sports en langue française<sup>34</sup>, pour faire l'inventaire des besoins et des ressources et coordonner les actions et les interventions que nous aurons à mener dans ce domaine et ce, tant au niveau national que provincial, régional et municipal. Le travail d'un tel groupe de ressources nous apparaît des plus pertinents dans la mesure où il nous permettrait d'avoir une vue d'ensemble des problèmes qu'il nous reste à solutionner dans ce dossier qui, selon nous, s'avère fort important pour le développement communautaire.

### 3.5 Services gouvernementaux, juridiques, sociaux et de santé

Une douzaine d'années après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, le français langue de service au sein des institutions fédérales demeure toujours assez problématique. Confrontés au fétichisme numérique des organismes fédéraux (la question de la demande suffisante), les francophones doivent encore quémander la prestation des services dans leur langue. Alors que dans les régions désignées bilingues à des

---

34 Nous faisons allusion ici au projet qu'a présenté la F.F.H.Q. au Secrétariat d'Etat en mars dernier.

fins administratives, par le Conseil du Trésor, "les ministères et agences sont incapables de garantir que la gamme complète des services bilingues sont disponibles au public en tout temps et dans tous les endroits"<sup>35</sup>, à l'extérieur des régions bilingues les services offerts à la population francophone "sont, à tout le mieux, sporadiques à l'extrême, inexistantes."<sup>36</sup>

Pour illustrer cette réalité, le Commissaire aux langues officielles soulignait dans son rapport pour l'année 1981:

"C'est ainsi que sur les 6,500 emplois de Postes Canada en Colombie-Britannique, un seul a été désigné bilingue et qu'aucun des 20 postes du ministère de la Consommation et des Corporations à Terre-Neuve ne demande la connaissance des deux langues. Il a été très vite manifeste qu'hors de l'Ontario et du Québec, et du Nouveau-Brunswick dans une moindre mesure, le nombre des postes bilingues est tellement réduit que le Comité aurait pu en conclure très logiquement que les minorités francophones sont inexistantes ailleurs qu'en Ontario et au Nouveau-Brunswick, comme l'ont déjà fait certains prophètes de malheur. Nous aurions aimé également bénéficier d'explications officielles sur le déséquilibre entre le nombre des postes bilingues dans les régions les plus francophones du Québec et de ceux - infiniment plus rares - des régions les plus unilingues des autres provinces. Cette anomalie n'a pratiquement fait l'objet d'aucune étude, alors que la Fédération des francophones hors Québec a mis en lumière le fait que les collectivités qu'elle représente sont tout aussi vivantes et désireuses d'être servies dans leur langue par les services fédéraux." 37

---

35 Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des Communes sur les langues officielles, Premier rapport, juin 1981, p. 5.

36 Ibidem.

37 Rapport du Commissaire aux langues officielles, 1981, pp. 11-12.

Des progrès encore importants devront être accomplis pour assurer une meilleure répartition des postes bilingues, pour assurer une participation équitable des francophones aux échelons supérieurs de la Fonction publique et à l'extérieur des régions bilingues. Car, si l'on a progressivement clarifié la question des titulaires de postes désignés bilingues, il demeure évident que les titulaires de tels postes sont encore trop peu nombreux à l'extérieur des régions bilingues. De plus, à l'extérieur de la région de la capitale nationale, la proportion de francophones à l'emploi de la Fonction publique demeure nettement insuffisante comme en fait foi le dernier rapport de la Commission de la Fonction publique. En Ontario, par exemple, à l'extérieur de la région de la capitale nationale, il n'y a que 3.7% de francophones dans les bureaux fédéraux établis en Ontario.

A l'heure où la nouvelle Charte des droits linguistiques consacre, constitutionnellement, le bilinguisme au sein des institutions fédérales, il convient, pour la F.F.H.Q. et ses composantes, de s'assurer qu'une telle reconnaissance se traduise encore davantage dans les faits. Bien qu'à elles seules, les dispositions de la Loi sur les langues officielles ne peuvent assurer le développement des communautés francophones hors Québec, elles demeurent quand même fondamentales dans la perspective d'une politique de développement global.

D'où la nécessité, en particulier pour la F.F.H.Q., d'entretenir des contacts encore plus suivis avec le Conseil du Trésor, la Commission de la Fonction publique et le Bureau du Commissaire aux langues officielles pour s'assurer que la prestation des services en langue française déborde le cadre des régions bilingues et soit de plus en plus accessible dans d'autres régions où les francophones sont en moins forte concentration. L'on pourrait, à notre avis, à court terme, essayer d'identifier pour chacune des provinces quelles sont les lacunes les plus grandes en ce qui touche à la prestation des services en langue française et suggérer des façons concrètes d'y remédier. Ce travail qui avait été fait quoique très sommairement en 1981 en préparation du mémoire que la F.F.H.Q. a présenté au Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles, se doit aujourd'hui d'être fait de façon plus systématique. Un tel travail pourrait servir à compléter la vision plus globale que nous offre annuellement le Commissaire aux langues officielles sur l'état de la réforme linguistique au sein des institutions fédérales.

La question de la prestation des services en langue française au niveau des institutions judiciaires, publiques et para-publiques provinciales et municipales, revêt également une importance capitale pour les francophones hors Québec. Car, à bien des égards, les services fournis par les institu-

tions relevant de ces deux niveaux de gouvernement sont fréquemment utilisés par les citoyens dans leurs activités courantes. Pensons, ici aux services touchant le logement, l'environnement, la santé, la sécurité sociale, la culture ou les loisirs. A ce niveau, dépendant des régions, les services en langue française sont au mieux à peine satisfaisants, au pire complètement inexistant. Si des provinces telles le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba reconnaissent, dans certains secteurs, le droit pour les francophones à la prestation des services dans leur langue, l'on peut dire, sans crainte de trop se tromper, qu'ailleurs, des progrès "sensibles" devront être accomplis.

Il n'est évidemment pas question ici de proposer une stratégie de développement des services en langue française. Nous estimons toutefois essentiel que les associations fassent l'inventaire, d'une part, des besoins les plus essentiels qui doivent être comblés en matière de services en langue française, de chercher à identifier les ressources disponibles et, d'autre part, d'identifier les régions de leurs provinces respectives où ces services devraient être octroyés en priorité. Nous croyons que la revendication des francophones pour l'obtention de services publics en langue française pour-

rait s'inspirer des principes que la nouvelle Loi constitutionnelle a reconnu au chapitre de la péréquation. L'article 36.1(c) précise que les gouvernements fédéral et provinciaux s'engagent à "fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels". Il y a fort à parier qu'il existe une relation directe entre la qualité des services et leur accessibilité dans la langue maternelle de l'utilisateur surtout en ce qui a trait aux services sociaux et aux services de santé. Le gouvernement fédéral devrait débloquer des fonds à l'intention des provinces désireuses de respecter l'esprit de la nouvelle Constitution.

Les Etats provinciaux gèrent une multitude de services auxquels, actuellement, les francophones hors Québec ne peuvent avoir accès qu'en parlant une langue qui n'est pas la leur. Nous suggérons donc que les associations-membres de la F.F.H.Q. entreprennent dès maintenant de dresser le bilan des lacunes les plus évidentes qui devraient être corrigées en ce qui touche aux services à la population francophone. Suite à un tel bilan, des plans d'action national et provinciaux pourraient être développés.

\* \* \* \* \*

Ces quelques remarques sur des secteurs que nous considérons essentiels au développement des communautés francophones hors Québec ne peuvent, à elles seules, épuiser toute la

richesse et la diversité des situations provinciales. Elles ne se voulaient qu'une esquisse de certains éléments importants sur lesquels il convient de nous interroger et avec lesquels nous devons composer dans l'élaboration de nos priorités.

Si, dans les pages qui précèdent, nous avons précisé un certain nombre de principes et abordé les champs d'action que nous jugeons prioritaires, il importe maintenant de présenter des éléments de stratégies qui s'inscrivent le mieux possible dans le prolongement des paramètres que nous avons établis et qui pourraient permettre d'infléchir les réalités que nous avons identifiées. Le dernier chapitre de ce rapport sera consacré à ces questions.

## CHAPITRE IV

### QUELQUES ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE PRATIQUE

"Presque toutes les définitions du développement communautaire commencent par le mot processus. Qui dit développement dit croissance... Dans le développement communautaire, il n'y a pas que le contenu et les résultats qui comptent, mais le chemin parcouru est lui-même un objectif. Un processus est aussi une suite logique d'étapes graduelles et inter-reliées... Toute communauté est donc en processus de changement..."\*

---

\* Maurice Payette, "La psychologie communautaire perçue à travers le modèle de développement communautaire", Bulletin de l'A.C.F.A.S., été 1981, vol. 3, no. 1, p. 6.

#### 4.1 Les aspects locaux

A l'été 1979, le Conseil de la vie française en Amérique consacrait les délibérations de sa 43e session annuelle à l'examen du rôle et de l'influence des francophones en situation de minorité dans la vie politique de leur milieu. M. Jean Hubert, secrétaire de l'organisme, posait le problème en ces termes:

"Dans un monde où le pouvoir politique intervient dans pratiquement tous les aspects de la vie communautaire et personnelle du citoyen, reste-t-il encore quelque chose, à part la religion, qui ne soit pas politique? Peut-on concevoir, quand on est en minorité, une action destinée à infléchir le pouvoir politique, en notre faveur, sans qu'elle soit politique?"<sup>1</sup>

Voilà bien toute la portée de notre action, en tant que citoyens minoritaires, dans chacun de nos patelins. Prendre le pouvoir d'assaut est devenu quasi impossible. Encore que ce soit réalisable dans certaines localités où nous sommes majoritaires.

Les groupes minoritaires, s'ils veulent survivre tout en étant différents, doivent naturellement faire connaître leurs demandes et revendications pour l'amélioration de leur sort.

---

1 Vie française, vol. 33, nos. 10-11-12, 1979, p. 2.

Ne serait-ce que par le caractère diffus de notre peuplement, une stratégie de réappropriation communautaire du pouvoir pour la collectivité francophone doit prioritairement passer par le niveau politique local. C'est à ce niveau que nous sommes le plus capables de condenser, dans une réalité politique recoupant notre identité culturelle, les différents rapports sociaux qui meublent l'existence humaine. C'est la force des communautés francophones locales (la capacité d'être effectivement des lieux de pouvoirs politiques) qui créera des communautés régionales, provinciales, voir une communauté nationale, fortes. Or, en ce qui a trait aux divers lieux du pouvoir local, quatre points d'appui du développement sont à maximiser: la définition de la communauté locale, celle des domaines d'action, les délégations d'autorité, les comités décisionnels. Si les trois derniers éléments peuvent se ressembler pour l'ensemble des collectivités locales, le premier, la définition de la communauté locale, se pose difficilement lorsque l'on parle soit d'une communauté locale rurale, soit d'une communauté locale urbaine (le quartier).

#### 4.1.1 La définition de la communauté locale

##### A) La communauté rurale

Que l'on parle de paroisses rurales, de villages, de gros villages municipalisés, de petites villes, c'est encore dans ces formes de regroupements que vit une forte proportion des francophones hors Québec. Ce type de communautés locales est

encore, dans la plupart des cas, assez homogène. La question de l'identité territoriale ne se pose pas. Les ruraux ne sont pas écartelés par de multiples segmentations: les rapports familiaux, les lieux de travail, de voisinage, d'amitiés, de loisirs, d'éducation gravitent tous autour d'un espace géographique facilement identifiable. La communauté rurale, dans sa forme pure, correspond au type de rapports sociaux que plusieurs résidents des quartiers urbains déshumanisés voudraient faire renaître.

La communauté rurale a toutefois démontré une très grande fragilité face aux développements récents. Elle s'est vue, dans la plupart des cas, incapable de faire face aux agressions d'une société technico-industrielle. Brisée, la communauté rurale perd un nombre grandissant de ces enfants en faveur des centres urbains. Partageant les valeurs idéologiques de la société industrielle, mais en possédant peu les structures, elle s'est souvent sentie en marge du développement. La richesse de son tissu social ne peut longtemps compenser l'attraction destructrice des conurbations. Comme on le verra, sa problématique est souvent à l'opposé de celle des quartiers urbains: elle se fonde sur une identité pour vivifier les autres dimensions de la communauté, le quartier urbain au contraire tente en partant des infrastructures de vivifier une identité.

La communauté rurale n'a donc pas habituellement à investir des énergies énormes dans la reconstruction de liens communautaires. Tout en étant affaiblis, ceux-ci sont toujours vivants ou du moins assez présents dans la mémoire collective des ruraux pour qu'ils puissent sentir être appuyés par de multiples solidarités. Par contre, elle doit s'activer de façon à répondre à la marginalisation constante qui la guette et aux aspirations d'une population qui désire partager, au même titre que les urbains, les services et les outils de notre modernité. Toutefois, de plus en plus d'individus choisissent librement la communauté rurale: ils prennent le pari que cette communauté puisse combiner des relations sociales riches aux exigences et aux nouvelles possibilités du développement contemporain.

Un tel projet s'inscrit résolument dans les objectifs globaux que nous avons présentés au chapitre 2. Seulement, il ne se réalisera pas spontanément. Les communautés rurales devront apprendre à intervenir sur leur développement; elles ne peuvent laisser libre cours aux forces centralisatrices qui gouvernent nos sociétés. Le caractère "quasi-naturel" de la structuration des communautés rurales devra faire place à des "interventions voulues". D'où l'importance, pour les ruraux, d'apprendre à utiliser les pouvoirs locaux déjà formellement en leur possession. Il y a beaucoup à faire au niveau des conseils municipaux, des commissions d'aménagement régional, des conseils régionaux de développement, des regroupements de municipalités pour se réappropriier un pouvoir qu'on a sou-

vent considéré comme négligeable. Les plans d'aménagement municipaux, régionaux peuvent être des moments démocratiques extrêmement riches pour identifier ce que nous voulons et les stratégies d'action locale.

A ces niveaux, par exemple, des pressions peuvent être exercées pour la régionalisation et la décentralisation des services gouvernementaux. En plus de rapprocher les services et les bureaucrates des utilisateurs, la décentralisation procure des emplois à la région. On doit, d'autre part, insister pour que ces emplois ne soient pas uniquement des emplois sous-qualifiés, mais correspondent aux compétences techniques de plus en plus disponibles dans ces localités. On a, d'autre part déjà souligné comment le développement de la télématique peut, soit conduire à une nouvelle vague de centralisation, soit à une décentralisation des lieux de pouvoirs et de travail, soit à une société fondée sur la multiplication des différents espaces de vie. Les petites municipalités ont clairement intérêt à ce que la deuxième possibilité soit vraie.

#### B) La définition du quartier

Il est d'abord évident et normal de constater que les quartiers ne sont pas les mêmes selon les fonctions qu'on regarde ou qu'on analyse. Le quartier peut facilement être une zone résidentielle, comprise à l'intérieur de frontières précises, et dont les caractéristiques (logement subventionné,

coins de rue délimités, maisons en rangée - partie intégrante d'une coopérative, etc.) sont similaires.

Mais un quartier, c'est surtout un lieu géographique qui a une correspondance avec le sentiment d'appartenance. On se dit de la même zone si l'on partage (pour le sport, le magasinage, l'école) les mêmes institutions.

Cela entraîne évidemment des problèmes de définition.

Un citoyen peut - dans son esprit, en tout cas - faire partie de plusieurs quartiers qui se recoupent. Ainsi, il se retrouve avec certains concitoyens pour les choses scolaires, par exemple, mais il se catalogue au rang d'une autre agglomération pour les services de garderie.

Il y a tout de même un lieu géographique où l'individu minoritaire, même si sa vie dans l'ensemble de la vie en collectivité se fait au-delà de frontières physiques, se sent rattaché davantage. Or, cet attachement, ce sens de l'identité (pour employer un langage à la mode) à son patelin, l'emporte souvent sur son écartèlement entre les diverses communautés qui réclament son allégeance.

Ce lieu géographique se doit d'être d'abord identifié par les individus du groupe qui constitue l'amalgame des aspirations individuelles. Cette prise de conscience doit en effet être la première étape d'un processus en perpétuelle fabrication. On doit donc s'assurer que l'intégration à une communauté (peu

importe le sens qu'on donne à ce terme) est présente à l'esprit des gens qui définissent leurs aspirations - en termes de modification d'un modèle de relations de pouvoir qui existent - par la gérance de certains services d'ordre collectif, ou tout au moins partagé par une certaine portion importante d'un groupe qui peut, de la sorte, espérer légitimer ses aspirations, issues du milieu.

Le quartier, ou la partie de communauté qui provoque ce sentiment d'appartenance, doit être capté, partagé et véhiculé en tout temps, comme processus d'appartenance à vivifier!

#### 4.1.2 Les domaines d'action

Après l'identification, notre stratégie d'action locale, avant de déterminer les moyens d'action - ce que nous faisons plus loin - se doit de délimiter les domaines d'intervention auprès des pouvoirs locaux afin de pouvoir maximiser le rendement, ou si l'on préfère, la performance de nos gestes collectifs.

Cela - cette intervention collective et ces idéaux entrevus par objectifs - a deux avantages d'une valeur inégalée pour la cohésion du groupe à maintenir. D'abord, on pourra réévaluer la conduite du groupe, en croisière, si l'on réalise qu'on s'éloigne des idéaux visés. Ensuite, on se voit forcé, de la sorte, à véhiculer, par le biais d'individus autrement égoï-

tes, des aspirations de groupes qui priment justement sur les aspirations particulières de citoyens qui veulent "bien s'arranger" dans le cadre du système existant.

Pour tout dire, les domaines d'action des groupes, sur le plan local, imposent aux francophones hors Québec de maximiser vis-à-vis des autorités locales - politiciens, fonctionnaires, agences à usage déterminé, conseils fonctionnels de tout genre<sup>2</sup> - toute action entreprise au nom d'un groupe.

Rappelons illico que le groupe francophone, au niveau local, s'il négocie avec les autorités, doit le faire selon un double mandat. D'une part, le groupe réclame des choses au même titre que tous les autres. Car il combat en quelque sorte pour l'obtention de droits qui lui apparaissent s'appliquer à tout groupe. D'autre part, cependant, il est différent des autres groupes en ce sens que sa situation, en tant que représentant d'un groupe des deux langues officielles reconnues, lui confère d'autres considérations qui découlent de son statut.

---

2 Les politiciens sont élus. Ils ont donc l'immense poids des légitimités et responsabilités démocratiques sur leurs épaules. Mais on peut aussi les "virer" si les actions de leur mandat sont néfastes, ou mieux, ne contribuent pas à notre contrôle du quartier.

Les domaines d'action ont été touchés, tantôt, dans nos examens des domaines de l'éducation, des loisirs, des communications. Mais trois secteurs, plus spécifiques au pouvoir municipal, doivent être mentionnés.

D'abord, la planification urbaine. Les plans d'urbanisme, les modifications au règlement de zonage, tout autant que les mesures "quotidiennes" de fermetures de rue ont un impact sur l'encadrement des communautés de langue française hors Québec.

Puis, les services "sociaux". De plus en plus, une gamme de services dits "mous" dépendent des centres décisionnels des municipalités. Comme, à titre d'exemple, les services publics de soins aux personnes de l'âge d'or, de garderies, de maisons de pré-adoption, d'aide à l'habitation subventionnée.

Enfin, la vie urbaine en quartier, avec son évocation des indices de qualité de vie, devrait être sensible aux conditions minimales de vie en société (salubrité, eau, égouts, routes, etc.).

#### 4.1.3 Les délégations d'autorité

Dans le manifeste constitutionnel de la Fédération, Pour ne plus être... sans pays, l'une des propositions originales du comité fut certes celle du pouvoir d'initiative qu'on aurait aimé voir plus souventes fois mentionnée, et utilisée à la fois comme leitmotiv de certaines communautés. Certaines d'entre elles ont peut-être été sous l'impression, à juste titre, que

certains pouvoirs ne se prennent pas comme ça, aussi facilement en tout cas lorsqu'on désire changer l'ordre établi.<sup>3</sup> Ou encore lorsqu'on désire que les autres (les dirigeants surtout) nous laissent diriger nos affaires nous-mêmes.

Avec la nouvelle Charte canadienne des droits et libertés, ce pouvoir d'initiative n'est pas reconnu de jure dans notre texte constitutionnel national. Rien n'empêche cependant les groupes les moins homogènes de langue française hors Québec de chercher à obtenir de facto ce droit aux initiatives locales, issues des collectivités francophones, pour des éléments importants de leur vie commune.

Il nous semble que l'un des meilleurs moyens de s'approprier ce droit, ce n'est pas de contester à tout vent. Le meilleur moyen, c'est de dialoguer pour ce droit, avec les dirigeants régionaux ou municipaux, et d'obtenir des pouvoirs délégués. Cela, on peut l'obtenir en convainquant de la légitimité et de la représentativité de nos représentants de chacun de nos groupements collectifs. Une fois que nous aurons été perçus comme porte-parole officiels, les autorités en question seront donc devant un fait accompli... et devront dialoguer et déléguer. Tenir compte de nous, quoi!

---

3 Pour ne plus être... sans pays, Ottawa, F.F.H.Q. 1979, p. 22.

Les délégations d'autorité, pour les domaines des loisirs, des garderies, des conseils de quartier dans les sphères illimitées des services dits communautaires, permettent en effet aux autorités en place de se décharger de certaines responsabilités tout en répondant davantage - et mieux - aux désirs du milieu. En plus de stimuler les initiatives, par ailleurs disparates et donc différentes à l'infini, des communautés ayant des caractéristiques, des goûts, des besoins tout aussi divergents selon la composition de leur membership.

Des patinoires du coin, des festivals de "paroisse", des centres locaux, culturels et autres, gérés<sup>4</sup> par des représentants de nos groupes, ou collectivités, créent en fait des moyens d'engouement, de passion, à la vie française.

Ces délégations d'autorité font donc partie du processus toujours en mouvement de la recherche d'identité des diverses communautés, mais aussi, et surtout, de cette croissance, par étapes inter-reliées, du développement communautaire à atteindre.

#### 4.1.4 Les comités décisionnels

Les délégations d'autorité, avec fonds décentralisés correspondants, ne suffiront pas. Car, il faudra que, dans nos

---

4 Voir le traitement qui suit pour ces unités décisionnelles.

villes et villages, nous ayions, à défaut de vrai pouvoir politique, un certain contrôle. Ou mieux, une entrée à la participation à des centres décisionnels.

On pourra arguer que la mode est à la centralisation du pouvoir, avec les banques de données de tout genre, avec les systèmes centraux de fourniture de service, tous quasi-dépendants de l'ordinateur (nos comptes de taxes sont standardisés par des robots, nos factures d'eau vérifiées mécaniquement, nos salaires acheminés par dépôts inter-banques électroniques). Mais un mouvement à contre-courant de cela se développe un peu partout afin de... désaliéner, tiens, ce mouvement à la globalisation, à l'intégration forcée, au manque de respect de la spécificité des collectivités autrefois autonomes et marginalisées comme par une marée effrayante.

La personne qui représente des quartiers, des zones, des sections de villes, villages, communautés urbaines devrait être saisie de son rôle spécial de médiation entre l'administration trop bureaucratisée et ses électeurs en général. Pourquoi ne pas penser à des structures tripartites de décision permettant aux associations, d'une façon formelle, de participer à l'élaboration de politiques, de programmes, de décisions ayant un impact sur la vie des quartiers de la minorité française?

Des conseils de quartier où siègeraient, comme dans les démocraties idéales, les représentants des "touchés", des "concernés" par la rénovation urbaine, par exemple, sont mis de l'avant par certains futurologues rêveurs, dit-on.<sup>5</sup> Mais de tels conseils, présidés par l'échevin du coin, et où l'on retrouverait des citoyens ordinaires également, pourraient permettre une meilleure relation élu-électeur-administrateur.

Mais ces comités décisionnels, quoique modifiant sensiblement les formes actuelles du pouvoir local, n'exigent pas de révolution ou encore de gestes d'éclat qui ne font qu'exacerber les passions. Ce qu'ils exigent, c'est un dialogue avec les dirigeants et une ouverture d'esprit de part et d'autre.

Le meilleur moyen de "vendre" cette offre de services de notre part, c'est d'utiliser l'argument du rapprochement des centres décisionnels des citoyens, d'une diminution des coûts (il s'agit ici d'un élément important dans les temps économiques difficiles que nous vivons) puisque cela relance une participation volontaire et bénévole des gens du milieu à l'amélioration de la qualité de la vie locale et, finalement, du compromis politique, base du consensus nécessaire à l'équilibre social, avant que la décision soit prise.

---

5 La troisième vague, d'Alvin Toffler (Paris, Denoël, 1980) en parle à profusion.

#### 4.2 Quelques éléments de stratégie

"De plus en plus de gens ne veulent plus séparer ce qu'ils vivent en eux-mêmes, leurs expériences et rapports quotidiens, leurs cadres de vie, leurs options sociales et politiques. Ils commencent par établir des humbles raccords sur leurs expériences de base; ils bâtissent des projets modèles autour de tâches et objectifs communs, en mettant en veilleuse pour un moment, les structures compliquées, les batailles de statuts, de pouvoirs, d'intérêts particuliers. Ils veulent vivre avec d'autres des choses intéressantes, pertinentes, fécondes. Changer la vie, après on verra quelles structures conviendront..." 6

Quand certains parmi nous, un peu partout au pays se mettent à rêver tout haut à des mécanismes de contrôle, ou mieux de prise en mains de leurs affaires, ils font face à un premier obstacle de taille: susciter l'engouement des leurs pour l'action collective et, de la sorte, créer une solidarité de tous nos groupes.

C'est en effet l'apathie des citoyens et citoyennes isolés, par rapport aux groupes et associations dans nos localités, et nos provinces respectives, qui doit être enrayée. Comme nous basons nos orientations et nos objectifs sur des choix collectifs, ces derniers se doivent de s'appliquer au plus grand nombre possible des nôtres. Et surtout les motiver à sortir de leurs actions et survivances individuelles.

---

6 Jacques Grand'Maison, Une foi ensouchée en ce pays, Montréal, Leméac, 1979, p. 130.

Or, créer l'étanchéité de son camp dans la mise en marche de projets partagés impose de démarquer une stratégie à quatre paliers: à celui du groupe lui-même, du pouvoir local ensuite, des gouvernements provinciaux aussi, mais également du gouvernement national. Peu importe l'impact des dialogues entamés et qu'on doit maintenir avec les autorités politiques, c'est surtout au sein des collectivités locales que doit rejailir l'effet conséquent des interventions.

#### 4.2.1 La cohésion du groupe

Si l'on garde à l'esprit nos préoccupations dans les secteurs identifiés tantôt - l'éducation, les communications, les loisirs et sports, l'économie - et reconnus comme inter-reliés et vitaux pour l'éclosion communautaire (avec un esprit communautaire conséquent), il faut admettre que le premier obstacle à une stratégie, non pas faite uniquement de revendications, mais d'actions également, n'est autre que de colmater les brèches de nos divisions parfois inévitables.

Or, pour motiver les membres du groupe, nos associations, surtout les chapitres locaux ou les têtes d'affiche des "petits mondes" francophones hors Québec, il faudra que les appâts du gain soient visibles. Les individus au sein de nos collectivités, éparses au possible, ne bougeront pas si, d'une part, ils entrevoient qu'ils peuvent perdre quelque chose ou d'autre part, s'ils sentent l'objectif impossible à atteindre.

La meilleure façon de provoquer, ou mieux de stimuler l'action, c'est de confier à chaque individu une tâche simple, pour que son rôle soit une définition de son point de départ de l'action collective. A cet égard, c'est parfois les actions les plus simples - comme un blitz téléphonique à un journal, un poste de télé, une autorité locale pour "vendre" l'attrait d'une telle réunion, d'une telle position - qui font communier les uns les autres à l'action collective.

Après avoir identifié, donc, trois ou quatre objectifs à atteindre, au niveau du groupe (comme de faire en sorte que chacun "trouve" deux nouveaux sympathisants à l'action), les dirigeants actuels doivent d'abord multiplier les contacts avec les gens locaux et tenter de faire en sorte que chacune des actions bien "paroissiales" ait un lien avec la stratégie d'ensemble. En outre, le partage des réussites de l'entreprise devrait se faire afin qu'on exporte les succès. Et qu'on évite évidemment les pierres d'achoppement rencontrées parfois dans les luttes isolées.

Chaque association, ou groupe local, doit être étanche. Ne pas éliminer le débat sur les moyens d'action et les ressources disponibles... mais, publiquement, montrer un visage de cohésion, d'unité et de solidarité lorsque nous proposons des avenues d'action publique.

#### 4.2.2 Les pouvoirs locaux

Revenons sur les stratégies locales dont nous avons parlé en traitant des deux objectifs visés dans l'appropriation souhaitée d'une certaine forme de contrôle ou initiative locale - les délégations d'autorité et les comités décisionnels.

L'un des problèmes des groupes de citoyens, dans les municipalités canadiennes, revient au fait qu'ils n'ont été créés que pour faire valoir une vue de groupe face à un problème, une décision. C'est pour cette raison, comme l'explique le couple Tindal, dans Local Government in Canada<sup>7</sup>, que les comités de quartiers ne durent pas longtemps, s'effritent facilement et n'impliquent que des intérêts égoïstes.

Les demandes des groupes francophones ne sont pas évidemment désintéressées... Cependant, dans la recherche de ces entrées aux pouvoirs décisionnels, les nôtres devraient "vendre leur salade" en montrant qu'ils sont motivés non seulement par une sorte d'intérêt bien légitime malgré tout, mais surtout par un désir de voir l'administration - des conseils de ville, des conseils scolaires, des conseils de développement économique - plus près des contribuables en général, des quartiers éloignés de l'hôtel de ville. Il en est de même des conseils municipaux, des regroupements de localités rurales face aux instances administratives et politiques.

---

7 C.R. Tindal et S.N. Tindal, Local Government in Canada, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1978, p. 133. Les Tindal mentionnent que si le groupe réussit dans ses démarches, il n'a plus sa raison d'être. Si cela prend beaucoup de temps à gagner la bataille, les membres deviennent captivés par d'autres problèmes plus pressants.

C'est pour cela que les dossiers doivent être menés de front.

Parce qu'autrement, les gens se spécialisent dans l'un des domaines, et une fois leurs objectifs personnels atteints, se désintéressent du reste des dossiers de notre politique de développement. Tous nos secteurs locaux sont inter-reliés. Si nous sommes en contact avec les dirigeants des médias locaux - et pourquoi pas ceux de la majorité? - ou encore si nous pouvons compter sur des délégations d'autorité pour certaines gérances de nos sports et loisirs, eh bien! il faut relier cela à l'ensemble des autres activités de notre monde urbain ou rural.

Evidemment, certaines gens croient que les pouvoirs locaux ne sont pas captivants pour les citoyens parce qu'ils ne remplissent pas des fonctions si importantes. Qu'on se détrompe! C'est dans nos villages, nos rangs et nos petits commerces - en somme, dans le quotidien - que se préparent et se vivent les relations socio-politiques de demain. C'est là qu'on enseigne à nos jeunes à jouer ensemble et à vivre, tout simplement, la vie de société.

Les conseillers locaux, les échevins prennent des décisions qui affectent nos vies.

La participation à cette vie communautaire donne aussi, pour ceux de nous qui vivons dans les grosses conurbations urbaines, un effet de contre-poids à nos emplois, qui se font

dans des grosses machines bureaucratiques, dans des usines à production en masse aussi, et qui nous isolent du pouvoir décisionnel dans les rouages administratifs.

Ce sont, dans nos patelins, des actions palpables qui nous affectent. Les écoles, les parcs, les lois locales de circulation, les commerces du coin. Tous des alliés potentiels... si nous savons persuader les nôtres que la participation au futur des communautés contribue à promouvoir un contrôle de notre milieu. Sans participation, la complexité des rouages décisionnels nous ignorera à jamais.

#### 4.2.3 L'action provinciale

Les diverses associations provinciales n'ont pas toujours été, dans le passé, sur la même longueur d'ondes. Certaines ont même critiqué certaines prises de position de consœurs et contribué à la division de la francophonie hors Québec. Ces divergences sont inévitables, étant donné la diversité et les clientèles de chacune.

Cependant, il faut minimiser les oppositions ouvertes. Et le meilleur moyen ne peut être que de laisser, face aux scénarios de développement que nous avons esquissés, dans ce document, aux associations-membres une autonomie complète dans leurs actions... provinciales. La démarcation entre les intérêts "provinciaux" et ceux d'envergure nationale, n'est cependant pas facile à établir.

Donnons quelques balises d'action.

Il est certain d'abord que les associations provinciales ne doivent être, en fin de compte, que les seules déléguées officielles de nos communautés auprès des administrateurs provinciaux qui représentent une autre communauté d'un autre niveau. On peut à la rigueur faire siéger des porte-parole locaux, si le sujet sous examen n'est autre qu'un problème local. Et il est possible d'avoir des délégués régionaux au sein des délégations (de diverses régions même), mais c'est en tant que délégation de l'organisme provincial qu'on devrait s'annoncer.

Ceci étant dit, il importe de délimiter les objectifs provinciaux qui établissent le pont, la jonction entre les actions locales et les dossiers nationaux. Le premier mode d'action serait certes de faire tourner l'action toute entière autour d'une acceptation de structures d'accueil, au sein des fonctions provinciales précises et qui nous intéressent davantage pour nos communautés. Une fois reconnues comme éléments de rouage administratif qui reçoivent nos demandes, ces structures ont l'avantage - si elles deviennent le moins formalisées - de nous permettre de faire valoir des points de vue qui, à la longue, marqueront ceux qui prennent les décisions et, évidemment, nous redonneront un pouvoir réel.

En multipliant sectoriellement ces entrées au pouvoir, les associations provinciales devraient être constamment en contact avec le milieu, mais aussi le pouvoir recherché.

Qu'on ne se leurre pas cependant. Il y aura encore des gouvernements provinciaux à se montrer réfractaires à ces idéaux de participation. Et pourtant, en agissant comme les autres groupes, on peut convaincre de son droit à la participation aux séances publiques, certes, mais surtout aux divers sous-comités des agences de l'Etat. Qu'on pense aux universités où des francophones se retrouvent, aux collèges de tout genre, aux corporations faisant affaire avec nos collectivités.

#### 4.2.4 Les programmes nationaux, comme point d'appui des communautés

Et le rôle de la Fédération, que sera-t-il?

Il est évident qu'il devra être examiné par les divers intervenants dans les diverses actions des communautés. Mais trois possibilités s'offrent.

D'abord, la F.F.H.Q. peut convoquer des sessions nationales pour qu'on échange des services entre communautés plus ou moins avancées sur le processus entamé. Dans cette optique, elle peut offrir un appui technique en devenant la courroie de transmission des mécanismes de gestion.

Ensuite, l'organisme pan-national peut continuer à agir d'interlocuteur avec les autorités fédérales. Mais il pourrait le devenir encore davantage s'il agit à tous les paliers de l'administration. Que ce soit un organisme national voué à la petite et moyenne entreprise, que ce soit celui dont la mission est le développement et l'expansion des régions démunies, les porte-parole nationaux devront multiplier les foyers de contact. Et surtout servir de véhicule à des demandes plus régionales.

La Fédération doit donc chercher à maximiser le rendement de ses points de contact avec cette structure fédérale. Comme nous l'avons signalé tout au long de ce rapport, de nombreux ministères peuvent servir d'aide. Qu'on songe aux responsables de l'expansion (ou du développement) régionale, au ministère de la Santé, aux diverses agences visant à aider les diverses industries et les commerçants. Nous l'avons dit: les vitalités de nos communautés ne doivent plus dépendre de l'éducation uniquement.

Enfin, la Fédération peut devenir cette sorte de centre de recherche et d'activités qui agit, en communiquant constamment les nouvelles réussites, par des noyaux d'action spécialisée. Ce centre devrait être complètement autonome des associations, mais il répondrait à leurs besoins. Et surtout, en devenant le véritable intermédiaire entre théorie et action, la F.F.H.Q. sera visible chez tous les cercles francophones, si petits soient-ils!

Ce centre devrait donc, un peu comme les recherches des instituts mis en place par Schumacher sur la "technologie intermédiaire", servir à communiquer aux agents de développement de nouveaux modèles de prise en main du devenir de nos communautés (partager, comme nous le disions, échecs et réussites) d'une part, mais aussi à se mettre au service de ces mêmes agents, au nom de la Fédération, d'autre part, et susciter, outre le dialogue, une recherche originale, tout en compilant, comme centre de documentation, un éventail de documents-point d'appui des réflexions communautaires qui précèdent, mais dépassent également, après coup, toute entreprise.

A bien y penser, c'est un amalgame des trois que devra rationaliser la F.F.H.Q.

Mais surtout, peut-être, de mettre en marche des échanges fructueux entre tous les "impliqués" du fait français hors Québec. La Fédération doit devenir l'ossature du mouvement au développement, et pour cela, elle devra unir, fortifier les organismes faibles, orienter les débats. En un mot, convaincre que c'est une vraie Fédération qu'elle forme. Etanche! Solide! Active!

## CONCLUSION

Au terme de sa réflexion, et même s'il n'a jamais eu la prétention d'explorer toutes les avenues qui mèneraient au plus grand développement possible des communautés francophones hors Québec, le comité estime que certains des éléments de réflexion et les idées que contient ce rapport peuvent constituer des pistes de recherches et d'interventions politiques particulièrement fécondes.

La nécessité de diversifier nos interventions, d'attaquer de front des dossiers qui ont une incidence considérable sur notre développement communautaire (les loisirs et les sports par exemple), de nous familiariser et d'apprivoiser les technologies nouvelles en matière de communications afin de donner un caractère plus offensif à nos luttes, de nous interroger sur le problème du sous-développement régional et de ses effets sur nos communautés, d'approfondir et d'opérationnaliser des concepts tels autogestion communautaire, capacité organisationnelle ou pouvoir d'initiative, de nous approprier des lieux de pouvoir à l'échelle du quartier, du village ou de la ville, de nous assurer que les différents ministères puissent harmoniser leurs décisions de façon à tenir compte de nos aspirations communautaires, voilà autant d'aspects qui, selon nous, constituent les jalons d'une politique de développement global.